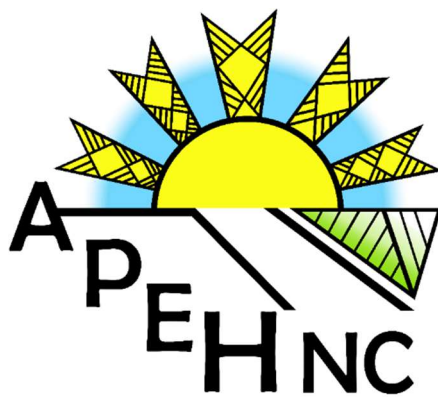




APEHNC – ASSEMBLEE GENERALE 2026

Bilan de l'exercice 2025







Historiquement, l'État français a fait le choix de confier le handicap à des associations gestionnaires d'établissements, financées par la solidarité nationale, en créant une filière médico-sociale qu'aucun pays de l'OCDE ne nous envie. Du reste ces pays rejettent violemment ce modèle médical du handicap. En créant cette filière et en la renforçant au fil des décennies depuis les années 1950, l'État s'est totalement déchargé du problème de handicap à tel point que la société, les médias et les élus confondent handicap et maladie, ce qui a des conséquences néfastes. Les élus ont perdu de vue que le handicap ne se résume pas à des allocations, à une prise en charge (médicale pour certains), mais bien à l'accès à l'école, à une formation professionnelle de qualité, à un emploi en milieu dit ordinaire, à l'utilisation des transports publics, à une vie digne ...à savoir à une société accessible à l'ensemble de ses citoyens, y compris un accès à l'information et aux communications.

Handicap, l'amnésie collective : la France est-elle encore le pays des droits de l'homme ?

Bachir Kerroumi et Stéphane Forgeron - Dunod 2021

Les personnes polyhandicapées, par leurs comportements, leurs réactions nous interrogent sur ce qui constitue notre humanité. Surtout, elles nous obligent à nous questionner et à trouver des ressources pour répondre en théorie et en pratique à cette question. Cela nous incite à renouveler nos conceptions de l'être humain de manière à les inclure socialement. Finalement, elles humanisent ceux qui ainsi se soucient d'elles, en prennent soin, les font grandir. Leur humanité réside sans aucun doute dans cette capacité qu'elles possèdent toutes, de manière indéniable.

Polyhandicap - Éditions EDP Sciences, Inserm Expertise Collective Polyhandicap 2024

A Raïna avec toute notre reconnaissance pour son grand professionnalisme

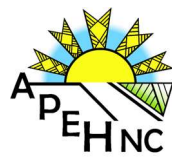




Table des matières

REMERCIEMENTS	6
BILAN MORAL 2025 / VIE ASSOCIATIVE.....	7
INTRODUCTION	7
SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET DU DISPOSITIF ÉDUCATIF EN ULIS.....	9
RELATIONS AVEC LE SECTEUR INSTITUTIONNEL	11
IMPLICATION DANS LES COMMISSIONS ET TEMPS DE REPRESENTATIONS DIVERS	12
PARTENARIAT AVEC LE RESEAU ASSOCIATIF	13
COMMUNICATION ET RAYONNEMENT DE L'ASSOCIATION	14
SOURCES DE FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE	15
CONCLUSION	16
RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DES ETABLISSEMENTS DE L'APEH-NC	17
LA MAISON GABRIEL POEDI (MGP).....	17
LES USAGERS	17
LE PERSONNEL.....	20
LA SITUATION FINANCIERE.....	23
LE SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR (SAJ)	25
LES USAGERS	25
LE PERSONNEL.....	27
LA SITUATION FINANCIERE.....	32
LES SERVICES SUPPORTS ET LA TRANSVERSALITE DES ETABLISSEMENTS	32
LE PÔLE TECHNIQUE.....	33
PÔLE ADMINISTRATIF	34
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES DES ETABLISSEMENTS DE L'APEHNC	34
LE DISPOSITIF ULIS TFM-TFM.....	37
LE PUBLIC ACCOMPAGNE.....	37



ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET MODALITES D'INCLUSION.....	37
ACTIVITE EDUCATIVE, PEDAGOGIQUE ET COORDINATION.....	38
RESULTATS ET EVOLUTION DES ELEVES.....	39
PARCOURS ET ORIENTATIONS.....	39
PARTENARIATS ET COORDINATION	39
BILAN FINANCIER : EXERCICE 2025	42
PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 AVRIL 26.....	42
ELECTIONS DU C.A 2026	44
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025.....	44
COMPOSITION DU BUREAU 2025.....	44
ANNEXES.....	45
Annexe 2 : États financiers 2025.....	47
Annexe 3 : Budgets prévisionnels 2026	67
Vie associative – Budget 2026.....	67
Maison Gabriel Poëdi – Budget 2026.....	69
Service d'Accueil de Jour de Montravail - Budget 2026.....	70



REMERCIEMENTS

Le conseil d'administration de l'A.P.E.H. N-C et son bureau remercient chaleureusement toutes les personnes, toutes les collectivités et toutes les entreprises qui ont accompagné et soutenu ses actions au cours de l'année 2025 et en particulier :

- ❖ Nos personnels salariés de la MGP, du SAJ et de l'ULIS ainsi que notre directrice des établissements pour leur investissement quotidien, pour leur esprit d'équipe et pour tous les soins, l'attention et l'accompagnement qu'ils apportent à chacun des jeunes que nous accueillons.
- ❖ Le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie, son administration et ses élus en charge du handicap
- ❖ La province Sud et son service en charge du handicap
- ❖ Nos adhérents, familles, amis, bénévoles qui ont confiance dans nos actions.
- ❖ Nos nombreux intervenants spécialisés pour leurs compétences et leur investissement auprès de nos équipes et de nos jeunes.
- ❖ Nos partenaires scolaires des différents services de l'éducation et de l'enseignement et des différents établissements qui accueillent les plus jeunes de nos usagers.
- ❖ Les entreprises et donateurs privés qui, par leur soutien financier et amical, nous permettent d'améliorer le quotidien des jeunes que nous accueillons.
- ❖ Le groupe Hyarisson qui parraine la MGP.
- ❖ Nos partenaires associatifs : le Collectif Handicaps, la FOL, le GPF... avec lesquels nous travaillons depuis longtemps à créer un réseau citoyen solide, respectueux des différences et ouvert sur les besoins des personnes les plus vulnérables et les plus dépendantes.

Enfin et surtout, notre Assemblée Générale est comme tous les ans, l'occasion de remercier nos enfants ; c'est dans leur différence et leur fragilité que notre association a pris racine et qu'elle a grandi, pour toujours mieux les entourer et mieux répondre à leurs besoins.



BILAN MORAL 2025 / VIE ASSOCIATIVE

INTRODUCTION

L'année 2025 a été avant tout « celle d'après », celle où il aura fallu reconsolider les équipes, restaurer un rythme de vie ordinaire et rassurant pour tous, accueillir la détresse de familles en difficulté, retrouver assez d'énergie pour poursuivre l'aventure et créer de nouveaux projets pour toujours mieux répondre aux besoins des jeunes personnes que nous accueillons. Autant dire de cette année 2025 qu'elle aura été placée sous le signe de l'urgence et qu'elle ne nous aura pas laissé beaucoup de temps pour réfléchir à l'avenir de notre association dont nous signalons depuis plusieurs années maintenant qu'elle s'essouffle et qu'elle a besoin de relais.

L'APEHNC fêtera bientôt ses 30 années d'existence ; un si long engagement entraîne une inévitable érosion des forces bénévoles. Pourtant, malgré la fatigue et les incertitudes dans lesquelles notre pays est plongé et qui mettent à l'épreuve nos organisations, nos équilibres et l'énergie de chacun, notre association a poursuivi sa mission auprès des personnes en situation de handicap avec détermination et responsabilité. Ce bilan moral se veut être à la fois un regard lucide sur les difficultés rencontrées et une reconnaissance sincère de l'implication des membres de notre conseil d'administration et de son bureau.



Dans le même temps, il est indispensable de souligner l'engagement de nos personnels, celui de la direction et de l'équipe

cadre. Tous ont assuré, avec professionnalisme, humanité et constance, l'accompagnement des personnes en situation de handicap que nous accueillons, malgré un contexte parfois tendu. Leur implication, souvent discrète, constitue le socle de la qualité de nos établissements.

Ce bilan moral est donc d'abord un témoignage de reconnaissance envers toutes celles et tous ceux — bénévoles et professionnels — qui, chacun à leur place, permettent à notre association de poursuivre sa mission avec dignité et détermination.



FONCTIONNEMENT ET ANIMATION DE LA VIE ASSOCIATIVE

Est considéré comme adhérent et simple membre toute personne qui s'acquitte de sa cotisation de 2000 FCPF/an auprès de l'association. Le nombre de familles n'ayant pas payé leur cotisation est assez important cette année et fait baisser le nombre d'adhérents à 74 dont 19 qui sont des membres bienfaiteurs, leur contribution financière au bon fonctionnement de l'association étant d'au moins 5000 FCPF et plus. L'ensemble de leurs dons a représenté plus d'un tiers du budget de la vie associative. C'est un apport indispensable, d'autant que nous ne demandons plus de subventions auprès des collectivités depuis 2024.

Comme tous les ans, nous déplorons l'absence quasiment totale d'intérêt de la plupart des familles pour l'association et pour le travail très important accompli par les quelques membres actifs qui portent bénévolement toute la responsabilité du fonctionnement des établissements.

En 2024, le CA a compté 13 membres dont la représentante du comité d'entreprise, un représentant des usagers et seulement 3 parents.

Le CA s'est réuni 5 fois en 25 ; le bureau a continué à fonctionner en commissions de travail ; il s'est réuni 4 fois en plénière. Pour l'essentiel, chacun de ses membres est impliqué dans

- Le suivi du travail de la direction et de l'équipe cadre
- Les conseils de vie sociale des établissements,
- Le conseil consultatif de gestion
- Le comité d'éthique
- Le suivi de certains secteurs sensibles ou fragilisés dont le secteur médical

Il s'est investi aussi pleinement dans plusieurs commissions de travail et COPIL divers.



Une association gestionnaire d'établissements médico-sociaux doit assumer des responsabilités importantes ; elle en délègue la mise en œuvre opérationnelle à la direction et à l'équipe cadre qu'elle a recrutées à cet effet mais reste responsable entre autres :

- Du pilotage stratégique des établissements
- Du respect des droits et des besoins des usagers
- Du bon fonctionnement du management et de la montée en compétence des équipes



- De l'évaluation et de l'amélioration des pratiques des personnels.

C'est également au bureau à assumer la représentation de l'association dans toutes les commissions et lieux dédiés au handicap et à entretenir un partenariat solide et constructif pour ses établissements.

Comme tous les ans, c'est donc une lourde charge de travail qu'a assumée le bureau ; elle s'ajoute aux missions qui sont traditionnellement celles de tout bureau associatif, telles que les convocations aux réunions, l'animation et les comptes-rendus de ces réunions. Le temps bénévole donné à l'association notamment par la présidente, est estimé cette année encore à plus de 1300 H.

L'APEHNC organise et finance également deux grands événements fédérateurs par an : une fête de la musique à mi-année et une fête de fin d'année ; ces temps permettent de réunir tous les bénéficiaires, les familles, les salariés, les membres bienfaiteurs et toutes les personnes qui soutiennent nos actions. En 2025, ils ont rencontré un succès particulier qui révèle le besoin qu'on avait tous de retrouver ensemble de la joie et du partage.



SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET DU DISPOSITIF ÉDUCATIF EN ULIS

Après une année 2024 très perturbée avec beaucoup de démissions et de changements de personnels, 2025 a marqué le retour à une certaine stabilité. Cela nous a permis de tester la restructuration de l'équipe cadre, mise en place mi 2024 avec la création d'un poste de responsable administratif et l'internalisation du traitement des salaires. Renforcer le pôle administratif était indispensable ; celui-ci étant devenu insuffisant pour assumer la charge de travail très importante que représentent la gestion de plus de 90 salariés et l'accueil de plus de 70 bénéficiaires.

Le bureau restreint a beaucoup accompagné la direction dans la mise en place de nouvelles procédures de management, de gestion et de contrôle. Des projets innovants déjà engagés en 2024 ont pu se concrétiser comme le financement d'une assistante sociale prestataire extérieure pour nos personnels. Un certain nombre d'entre eux rencontre des difficultés dans sa vie privée ce qui peut avoir des conséquences sur l'engagement et l'efficacité professionnels. D'abord financée par la vie



associative, cette prestation est aujourd'hui prise en charge par les établissements au même titre que la psychologue que les salariés qui en éprouvent le besoin, peuvent aller librement et anonymement consulter.

Le bureau a également été présent comme tous les ans dans les commissions internes (CVS, Conseil consultatif de gestion, relance du comité éthique par visio-conférence avec des professionnels en Hexagone ...) et a participé aux activités festives organisées par les établissements : Carnaval de Noumea, Journées Portes Ouvertes, temps de Noël Comme tous les ans, Il a également organisé (en partenariat avec les établissements) et financé une fête de la musique en juillet et la fête de fin d'année en décembre.

Parmi les chantiers menés en collaboration étroite avec la directrice, on peut également noter la création du Fond de Solidarité Familiale (FSF). Initié en 2024 pour répondre aux urgences, notamment alimentaires, des familles les plus touchées par les émeutes et la



crise, ce fond est entré en fonctionnement pleinement en 2025 ; il fait l'objet désormais d'une procédure claire d'utilisation ; Il est abondé par la vie associative, via notamment les dons et le mécénat.

Suite également à des remontées par les délégués du personnel de possibles situations de harcèlement entre certains salariés, le bureau a pris attache avec l'inspection du travail pour des conseils. S'est alors mis en place avec la direction un projet de référent harcèlement/discrimination pour tous les salariés. Il a été décidé en conseil consultatif de gestion de faire appel à un professionnel extérieur pour être ce référent afin de garantir la confidentialité et l'impartialité. Abouti fin 2025, ce projet pourra pleinement entrer en application début 2026. Entre temps, le bureau a organisé des temps d'écoute sur plusieurs jours, des cadres, des délégués du personnel et différents représentants pour mieux cerner le problème et apaiser la situation.

Enfin, la présidente a pu rencontrer la nouvelle principale du Collège de Dumbéa-sur-Mer. Bien que n'étant plus en charge directement du personnel éducatif mis à disposition qui est désormais rattaché à la MGP, il est important pour notre association de garder des liens étroits avec les établissements scolaires dont dépendent nos jeunes. L'inclusion scolaire reste encore trop peu



effective pour des enfants et adolescents en situation de polyhandicap ; nous devons être vigilants et maintenir des contacts réguliers avec les établissements et services concernés ; les temps scolaires offerts aux enfants et adolescents polyhandicapés doivent monter en quantité horaire mais aussi en qualité. Le partenariat entre l'école et l'établissement est indispensable pour répondre au mieux aux besoins d'apprentissages scolaires et d'inclusion de nos enfants.

RELATIONS AVEC LE SECTEUR INSTITUTIONNEL

Comme en 2024, les rencontres avec les institutions se sont surtout faites soit à travers notre fonction de représentant du Collectif Handicaps, soit avec le bureau du Collectif. De ce fait les sujets abordés sont souvent des sujets transversaux communs à tout le secteur.

Toutefois, de manière spécifique et sur un problème concernant notre association, nous avons pu rencontrer l' élu en charge des bâtiments de la Nouvelle-Calédonie au sujet des malfaçons nombreuses de la MGP. Voilà maintenant bientôt trois ans que la DAPM a mené un audit dont les conclusions sont sans appel : les malfaçons sont graves et ont entraîné des dégradations importantes du site. L'estimation du coût à investir à l'époque était d'environ 90 millions. Quelques travaux se sont faits, notamment la réparation des toitures, mais les interventions restent dispersées et trop diluées dans le temps pour empêcher les dégradations de se poursuivre. Nous avions espéré qu'en rencontrant l' élu en charge, nous obtiendrions une reprise efficace des travaux ; ça n'a pas été le cas. Nous avons dû par deux fois condamner deux des chambres dédiées au répit à cause de l'humidité suintant des murs et des champignons. Cette mesure a pénalisé les familles concernées et a entraîné une perte financière importante pour la structure.

Les contacts avec la DAPM ont cependant été nombreux ; ils ont même été assez chronophages, sans donner les résultats escomptés.

L'état des bâtiments est donc devenu un souci majeur. Cette situation est inconfortable pour tous ; usagers, personnels et responsables associatifs. C'est également toujours un étonnement pour nous de constater que ce site qui appartient au Gouvernement et qui est le seul à accueillir en hébergement des enfants et des jeunes gens en situation de polyhandicap venus de tout le Pays, ne suscite pas plus que cela le souci d'en prendre soin de la part de l'institution responsable.

Dans les rencontres officielles que nous avons eues en accompagnement du Collectif Handicaps, il convient de signaler celle avec la commission sante du Congrès puis avec la Présidente du Congrès au sujet notamment des nombreux dysfonctionnements du secteur Handicap et du projet de création



de la Maison Calédonienne de l'Autonomie qui nous paraît insuffisamment travaillé, d'où notre demande d'en retarder le vote afin de repenser ce projet.

Au fil des années, les rencontres avec les institutions se sont complètement raréfiées. C'est regrettable car c'est dans un travail collaboratif entre les associations de terrain et les institutions que nous pourrions enfin construire un secteur solide, encadré correctement et capable de répondre aux besoins nombreux de personnes en situation de handicap.

Après avoir pendant longtemps œuvré pour que se mette en place dans notre pays une politique du handicap fondée sur les besoins des personnes concernées autant que sur les moyens dont nous disposons, aujourd'hui nous n'y croyons plus ; nous ne pouvons que déplorer les dérapages nombreux qui mettent le RHPA en difficulté sans pour autant que soit véritablement garantie l'efficacité des moyens mis en œuvre.

IMPLICATION DANS LES COMMISSIONS ET TEMPS DE REPRESENTATIONS DIVERS

Comme tous les ans, nous avons continué à représenter les personnes en situation de handicap dans plusieurs instances et commissions par désignation au sein du Collectif Handicaps. Cela implique beaucoup d'heures de réunions mais aussi des temps de travail réguliers avec le Collectif afin de représenter de manière concertée l'ensemble des associations et membres individuels qui le composent. Pour l'essentiel il s'est donc agi de participer aux commissions pour lesquelles nous avons été élus en particulier le C.H.D. (sections plénière, sociale et insertion professionnelle). Nous sommes également représentants des personnes en situation de handicap dans plusieurs autres commissions comme le GIP HDBV appelé à devenir la future MCA (Maison Calédonienne de l'Autonomie).

Par ailleurs, nous sommes membres de la CPME et à ce titre nous siégeons à la commission consultative de certification professionnelle ; depuis mi 2025, nous assurons aussi la suppléance du représentant CPME aux ateliers Jeunesse de la mission ministérielle, chargée de travailler à la refondation économique et sociale du pays.



PARTENARIAT AVEC LE RESEAU ASSOCIATIF

Comme tous les ans depuis sa création, l'APEHNC est restée très impliquée dans un réseau associatif porteur pour les publics que nous accueillons et apte à enrichir notre réflexion sur le handicap, le polyhandicap et l'accompagnement le plus adapté et le plus inclusif possible pour les personnes qui ont confiance dans notre capacité à défendre leurs droits et leurs besoins.

Nos principaux partenaires en 2025 sont restés les mêmes qu'en 2024 soit :

Le Collectif Handicaps : Deux membres de notre C.A. sont toujours membres du C.A. du Collectif et l'un d'eux est membre du bureau. Le Collectif est engagé dans des chantiers très importants, destinés à faire progresser tout le secteur et il est indispensable que ses associations membres le soutiennent si l'on veut voir aboutir ces travaux d'où notre totale implication dans les projets du Collectif qui ont été très nombreux en 2025 et ont demandé une grande présence aux administrateurs.

La F.O. L-N.C./Ligue de l'Enseignement : Nous sommes toujours membres du C.A. de la F.O. L-N.C. et impliqués dans ses projets. En 2025, la diminution importante des subventions, notamment celle dévolue au fonctionnement et au développement du secteur handicap, a entraîné une diminution drastique des accueils dans les centres aérés. Beaucoup d'enfants, alors que leur PAP prévoit 8 semaines de loisirs en centre aéré par an, n'ont pas trouvé de place. Cette situation entraîne un grand désarroi dans les familles ; alors que les besoins et les demandes de loisirs sont grandissants, les portes se ferment faute de moyens, faute aussi d'une offre plus abondante et mieux partagée par les différents organismes d'éducation populaire. En matière d'accès aux loisirs, on est très loin de l'inclusion. Plusieurs réunions de travail se sont tenues à la FOL avec les membres concernés pour essayer de trouver des solutions, par exemple celle qui permettrait une prise en charge par le régime de l'accès aux centres aérés ou aux loisirs pour les enfants et adolescents en situation de handicap.



A noter que depuis 2024, la MGP n'inscrit plus nos enfants en CLSH pour ne pas prendre des places à des enfants dont les parents sont sans solution d'accueil pendant les vacances. Nous espérons cependant que dans un avenir proche, les conditions d'accueil en centres de loisirs seront optimisées avec des places en nombre suffisant pour que nous puissions réinscrire nos plus jeunes bénéficiaires



en milieu ordinaire, au moins pendant l'été.

LA C.P.M.E. (Confédération des petites et moyennes entreprises) : En 2025, nous sommes restés adhérents de ce syndicat pour pouvoir bénéficier de son accompagnement et de ses conseils, notamment juridiques. Comme signalé déjà, nous représentons la CPME dans 2 commissions.

LE GROUPE POLYHANDICAP FRANCE (GPF) : Nous restons des membres fidèles à ce groupe très spécialisé dans le polyhandicap et sommes destinataires de ses différentes publications et travaux. Le GPF nous a mis à disposition également des formations en visio-conférence. En 2025, la présidente a pu se rendre au colloque annuel sur le polyhandicap qui s'est tenu début juin à Paris et prendre de nouveaux contacts avec des professionnels de haut niveau de compétence, notamment avec un chercheur de l'INSERM Ile de France spécialisée dans les questions d'éthique en milieu médical. En cours d'année également, il y a eu entre notre équipe et le GPF beaucoup d'échanges au sujet de l'alimentation des personnes en situation de polyhandicap et du travail à mener pour améliorer autant les saveurs que l'équilibre alimentaire

LE COLLECTIF DES ASSOCIATIONS (CDANC) : En 2025, nous sommes restés membres de ce Collectif sans engagement dans les instances dirigeantes faute de temps, mais deux membres du Collectif Handicaps sont entrés dans le cercle de pilotage et y représentent toutes nos associations. Le CDANC est très dynamique et a pu obtenir en 2025 une subvention de l'Etat qui lui permet de s'adjoindre les services d'un prestataire ; cette personne assume le travail administratif, la communication et une partie de la coordination

COMMUNICATION ET RAYONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Notre directrice gère avec beaucoup de soin les pages Facebook qui sont très nourries et qui sont aussi beaucoup suivies ; nous sommes devenus beaucoup plus visibles. Notre site internet est également tenu à jour. Nous avons pu aussi participer à quelques émissions sur NC 1. Nous avons en projet de travailler avec un vidéaste pour réaliser des documents filmés plus conséquents mais l'opération demande temps et argent ; elle reste pour l'instant en attente.



SOURCES DE FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Régulièrement, nous rappelons que l'APEHNC pratique une séparation très stricte des comptes : les établissements ont leur compte, la Vie Associative a le sien, la racine de chacun des comptes restant celle de l'A.P.E.H-N.C.

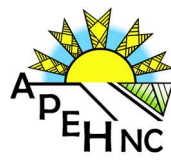
Le financement des établissements est assuré par le régime (RHPA) via les prix de journée qui nous ont été accordés.

Jusqu'en 2024, la Vie Associative demandait des subventions de fonctionnement, notamment pour faire face au salaire de l'éducatrice que nous détachions à l'ULIS du collège de Dumbéa et qui dépendait donc directement de nous. Mais en avril 2024, nous avons obtenu l'autorisation d'inclure ce poste dans les effectifs de la MGP qui à son tour a détache ce personnel auprès de l'ULIS. Cela a donc permis de pérenniser le poste ce qui était notre demande depuis longtemps ; cela a également retiré à l'association la responsabilité de gérer ce poste

En conséquence les besoins en trésorerie de la vie associative ont baissé de moitié. En 2025, nous avons eu un report de trésorerie assez important (et lié au fait qu'en 2024 nous n'avons pas pu réaliser tous les projets et événements que nous souhaitions mettre en œuvre), pour que nous ne soyons pas obligés de demander des subventions. Par ailleurs, nous avons également bénéficié de dons généreux qui ont couvert une grande partie des frais engagés dans le fond de solidarité et dans les événements festifs que nous avons organisés

A l'issue de cette année de fonctionnement sans subvention, nous avons pris la décision de demander aux établissements une contribution aux frais de fonctionnement du siège associatif gestionnaire, via par exemple la prise en charge de certaines lignes budgétaires légalement reconnues comme pouvant être financées par les établissements que l'association a en responsabilité.

Le bureau ne veut plus avoir à demander des subventions – démarche toujours lourde et pénible- pour que l'association puisse continuer à fonctionner alors qu'elle accomplit une mission de service publique.



CONCLUSION

Malgré les obstacles et les difficultés diverses, notre association a passé plutôt très correctement le cap d'une année de plus, mais elle ne pourra pas continuer ainsi indéfiniment sans un nouvel élan qu'elle peine à trouver dans ses ressources internes limitées. La réalité est là : l'engagement repose sur un nombre trop restreint de personnes, et l'essoufflement que nous évoquons depuis plusieurs années devient aujourd'hui un véritable enjeu pour l'avenir de l'APEHNC.

Or, dans un contexte où les réponses institutionnelles restent insuffisantes et parfois déconnectées des réalités de terrain, notre rôle demeure toujours essentiel. Plus que jamais, compte tenu de l'effondrement général de notre pays, les personnes en situation de handicap et leurs familles ont besoin d'associations fortes, engagées et capables de porter leur voix.

Mais par ailleurs lorsque l'association est gestionnaire et lorsqu'il s'agit d'autant d'argent public et d'autant de personnels en charge, les responsabilités que des bénévoles doivent assumer sont trop importantes pour qu'il n'y ait pas un vrai risque de rupture dans le portage des établissements, à force d'usure.

Aujourd'hui, c'est un appel que nous lançons à nos tutelles : Il y a urgence à réfléchir collectivement à un mode de gestion de nos établissements, plus collaboratif entre les associations et les institutions, où chacun assumera des responsabilités à la mesure de ses moyens et de ses compétences.

L'APEHNC aura bientôt 30 ans. Nous restons convaincus de la pertinence et de la nécessité de notre engagement. Mais nous avons besoin d'être dégagés de nos responsabilités de gestionnaires, au moins partiellement, pour retrouver pleinement notre énergie d'association militante et porteuse d'une vision ambitieuse du secteur du handicap dans notre pays.



RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DES ETABLISSEMENTS DE L'APEH-NC

LA MAISON GABRIEL POEDI (MGP)

LES USAGERS

LES EFFECTIFS

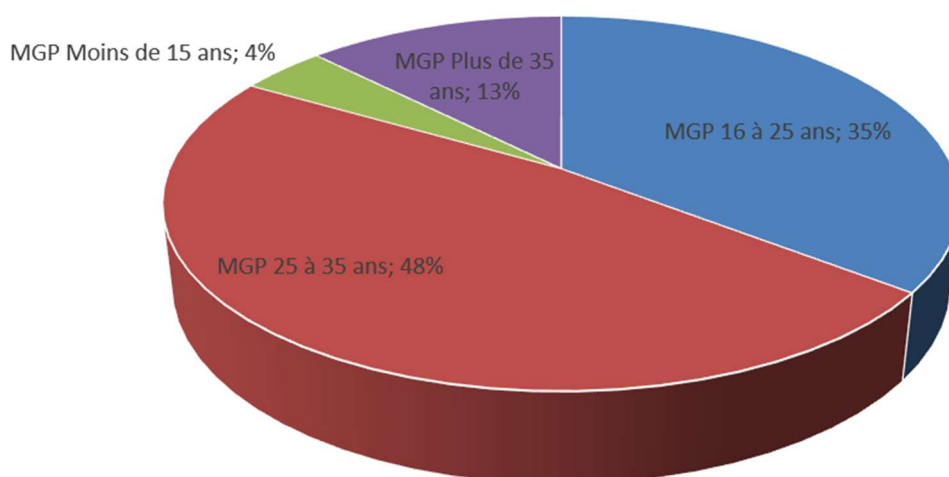
L'effectif général est toujours stable s'agissant de l'hébergement et de l'accueil de jour :
11 jeunes sont accueillis sur les 10 places de l'accueil de jour, certains n'étant accueillis qu'à temps partiel ;

16 jeunes ont été reçus en répit, dont 7 jeunes de l'accueil de jour.

28 places en hébergement sont disponibles et toutes pourvues.

Au total, 48 usagers ont donc bénéficié d'un accompagnement au sein de la Maison Gabriel Poëdi, qui dispose également d'une liste d'attente.

La structuration des catégories d'âge met en évidence un faible renouvellement des bénéficiaires et un vieillissement de la population accompagnée, près de la moitié des usagers se situant dans la tranche des 25-35 ans :



Pour un bénéficiaire, une orientation vers des soins palliatifs à domicile a été mise en place, avec un dispositif d'accompagnement ajusté à sa situation et coordonné avec les professionnels



concernés.

En 2026, 2 jeunes enfants (9 et 6 ans) devraient intégrer l'établissement.

La commission de répit, instaurée en 2023, s'est réunie régulièrement pour examiner et statuer sur les différentes demandes de répit. Conformément aux critères établis par l'association, la priorité a été accordée aux jeunes de l'accueil de jour, suivis par ceux qui ne bénéficient d'aucun accompagnement, puis par les personnes déjà prises en charge dans une autre structure. Pour les motifs expliqués précédemment, pour les bénéficiaires des Iles Loyautés, le répit n'est possible que sur dérogation du Bureau Associatif. Il a néanmoins été accordé pour un jeune bénéficiaire, l'établissement acceptant la perte financière liée au non-règlement du forfait soin.

Cette année, le planning de répit a été bouleversé, deux chambres ayant été fermées pendant plusieurs semaines pour insalubrité.

S'agissant de la répartition des tutelles, celle-ci est stable : 38% des jeunes sont suivis par une tutelle judiciaire (ACSMS et AGTNC) et les autres par une tutelle familiale.

SEQUENTIEL

Comme les années précédentes, la moitié des jeunes accueillis en hébergement bénéficie de retours réguliers à domicile, tandis que d'autres ne sortent que rarement, voire jamais. Cependant, un travail de fond mené par les équipes a permis d'aboutir à de belles réussites.

Le renforcement du lien familial, notamment à l'occasion des fêtes de Noël, en est une belle illustration :

- 14 jeunes ont pu passer le réveillon et le jour de Noël en famille, dont un bénéficiaire qui a vécu pour la première fois la journée du 25 auprès des siens.

- 3 parents ont été accueillis le 24 décembre à la MGP et 7 le 25 décembre, témoignant d'une dynamique positive d'implication familiale.

La fête de fin a également permis de réunir plusieurs familles, autour des jeunes, pour un temps de partage réussi.

La participation réussie et remarquée au Carnaval illustre pleinement la dynamique d'inclusion portée par l'établissement, favorisant la visibilité et la participation active des bénéficiaires à la vie sociale locale.

Le déploiement du dispositif Handisoins, en lien avec le Médipôle, a débuté progressivement, avec la mise en place de consultations dentaires sur site. Cette première étape s'inscrit dans une dynamique plus large d'amélioration de l'accès aux soins, en lien avec les engagements portés par la Charte Romain Jacob, constituant une avancée significative pour les



personnes accompagnées.

SUR LE PLAN SCOLAIRE

En 2025, trois jeunes ont bénéficié d'une scolarité partielle : deux sous convention et un en tant qu'élève à part entière. Cette évolution marque un progrès par rapport à l'année précédente, l'objectif étant de réduire progressivement le recours au conventionnement.

Par ailleurs, le partenariat avec le collège de Dumbéa-sur-Mer reste solide et continue d'apporter des bénéfices significatifs aux jeunes concernés.

La mise en place d'un dispositif éducatif mobile plus structuré, adapté aux besoins des jeunes polyhandicapés, demeure une nécessité.

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) reste peu dynamique, ce qui contraste avec l'implication des familles lors des temps conviviaux et récréatifs, mais témoigne d'une mobilisation plus limitée dans les espaces de participation à la vie et au fonctionnement de l'établissement.

INTERROGATION SUR LES ORIENTATIONS

L'absence de coordination au sein de la filière polyhandicap en Nouvelle-Calédonie constitue aujourd'hui un facteur de risque majeur dans la sécurisation des parcours des personnes accompagnées.

En effet, l'insuffisante articulation entre les établissements et les services médico-sociaux, combinée à l'absence de dispositifs intermédiaires ou complémentaires adaptés, entraîne des situations de rupture ou de discontinuité dans les accompagnements. Ces ruptures peuvent se traduire par :

- Des orientations inadaptées ou subies, faute de solutions disponibles ;
- Des périodes sans prise en charge effective, particulièrement lors des transitions (enfance/adulte, accueil de jour/hébergement, sortie d'établissement) ;
- Une dégradation de l'état de santé ou du bien-être des personnes accompagnées, liée à des changements brutaux d'environnement ou à l'absence de continuité des soins ;
- Un épuisement des familles, contraintes de pallier les carences du système.

Dans le champ spécifique du polyhandicap, ces situations présentent un niveau de criticité



particulièrement élevé, compte tenu de la dépendance importante des personnes, de la complexité des besoins médicaux et paramédicaux, ainsi que de la nécessité d'une continuité stricte des accompagnements.

Au regard de ces éléments, la question de la coordination ne peut relever des seules initiatives des établissements. Elle constitue une responsabilité structurante des autorités de planification et de tarification, en charge de l'organisation de l'offre médico-sociale sur le territoire.

À ce titre, l'absence d'une stratégie territoriale clairement définie pour la filière polyhandicap, intégrant une logique de parcours et une articulation opérationnelle entre les dispositifs, est susceptible d'engager la responsabilité des autorités compétentes, notamment en matière de continuité de l'accompagnement et d'égalité d'accès aux services.

Dans ce contexte, il apparaît indispensable d'engager une réflexion concertée à l'échelle du territoire, visant à :

- Structurer une véritable filière polyhandicap, lisible et coordonnée ;
- Développer des dispositifs complémentaires (PCPE, accompagnement hors les murs, solutions de transition) ;
- Formaliser des modalités de coopération inter-établissements ;
- Sécuriser les parcours en anticipant les transitions et les situations complexes.

Cette évolution constitue un enjeu majeur de qualité, de sécurité et d'équité dans l'accompagnement des personnes en situation de polyhandicap en Nouvelle-Calédonie.

LE PERSONNEL

LES EFFECTIFS

Le recrutement d'un médecin à temps partiel ainsi que professionnels de la rééducation (orthophoniste, psychomotricienne, etc.) constitue une avancée significative dans la structuration de l'offre de soins au sein de l'établissement.

Toutefois, la continuité des soins infirmiers et des prises en charge en kinésithérapie demeure partiellement tributaire de l'intervention de professionnels libéraux, en raison des tensions persistantes sur le marché de l'emploi.



La pénurie de personnel médical en Nouvelle-Calédonie reste un facteur structurel impactant l'organisation et la sécurisation des parcours de soins, nécessitant une vigilance constante et des stratégies d'adaptation.

À la suite du dossier déposé en 2024, une légère revalorisation du forfait soins a été accordée, permettant la création d'un poste d'aide-soignante.

En dehors des professions médicales et paramédicales, le personnel de la structure fait preuve d'un engagement fort et d'une grande stabilité.

LE PÔLE MEDICO-EDUCATIF

Le vieillissement des personnes polyhandicapées implique des adaptations concrètes des accompagnements, tant sur le plan médical que médico-social.

Pour accompagner ce vieillissement, un travail est engagé autour de la réorganisation de la vie quotidienne, visant à favoriser des temps de bien-être le matin, en respectant le rythme de chaque bénéficiaire, et à regrouper les sorties et activités éducatives sur les après-midis. De la même manière une réflexion est engagée sur l'alimentation, dans laquelle nous sommes accompagnée par une diététicienne.

La revalorisation du forfait soins, intervenue en novembre 2025, a permis la création d'un poste supplémentaire d'aide-soignant, contribuant à un renforcement, bien que limité, du suivi médical. Cependant, les difficultés persistantes de recrutement d'infirmiers maintiennent l'établissement dans un fonctionnement en mode dégradé.

Le renforcement du suivi médical, avec une vigilance accrue portée à la douleur, à l'état nutritionnel et aux troubles respiratoires, ainsi qu'une coordination renforcée avec les professionnels spécialisés (neurologue, gériatre, kinésithérapeute).

Par ailleurs, les objectifs de soins évoluent d'une logique de progression vers une logique de maintien des acquis et de confort, avec une attention particulière à la prévention des complications telles que les escarres, les déformations ou les infections.

Les prises en charge paramédicales s'adaptent également, en privilégiant des approches orientées vers le confort et la prévention, notamment en kinésithérapie, ainsi qu'une optimisation des efforts et des aides techniques en ergothérapie.



Enfin, le projet d'accompagnement évolue vers une meilleure prise en compte du rythme des personnes, avec des temps de repos et de bien-être renforcés, tout en intégrant une anticipation des situations de fin de vie, pouvant nécessiter le recours à une approche palliative.

Les difficultés de recrutement des professionnels paramédicaux conduisent l'établissement à recourir à des intervenants libéraux afin de garantir la continuité des prises en charge.

Enfin, le pilotage de l'activité de soins demeure conditionné à la disponibilité d'indicateurs fiables et objectifs, dont la remontée reste à ce jour insuffisante de la part des professionnels paramédicaux, limitant ainsi les capacités d'analyse et d'ajustement des pratiques.



LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

En 2025, la Maison Gabriel Poëdi continue de bénéficier d'un climat social interne serein. L'APEH-NC peut compter sur un Comité d'Entreprise, des délégués du personnel et des membres du CHSCT investis dans leurs missions. L'équipe élue en fin d'année a d'ailleurs contribué à l'élaboration des Accords d'Entreprise APEH-NC, renforçant ainsi le cadre social de l'établissement. Une partie de cette équipe a pu être formée cette année sur la compétence CHSCT.

Par ailleurs, le Conseil Consultatif de Gestion, créé en 2023 et réuni à plusieurs reprises en 2025, s'est révélé être un outil précieux pour améliorer la communication interne et renforcer le dialogue social au sein de l'établissement.

LES STAGIAIRES & SERVICES CIVIQUES

Cette année, la Maison Gabriel Poëdi a accueilli plus de 35 stagiaires, tant dans le domaine de l'accompagnement à la personne que dans les services administratifs. En plus de contribuer à leur formation, cette démarche permet de faire connaître nos métiers et de valoriser le travail de l'association.



Par ailleurs, nous avons poursuivi notre soutien à l'IFPSS en mettant nos locaux à sa disposition, lui permettant ainsi de poursuivre les formations professionnelles dans les métiers de la santé et du social malgré la destruction de leurs infrastructures.

En 2025, l'établissement a accueilli des volontaires en service civique en partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques ; toutefois, des difficultés majeures dans le suivi et la qualité des échanges ont conduit à suspendre, à ce stade, ce partenariat. Pour 2026, le recours à des services civiques pourrait être envisagé via la Province Sud.

LA FORMATION

En 2024, un état des lieux des formations suivies par chaque salarié avait été réalisé. Cette analyse a mis en évidence plusieurs insuffisances, notamment concernant des formations obligatoires (SST, sécurité incendie, habilitations électriques, hygiène en collectivités, etc.).

Le plan de formation 2025–2026 a ainsi été prioritairement orienté vers la mise en conformité et la remise à niveau des compétences réglementaires. Des formations à Excel et aux outils informatiques de base ont également été mises en place afin d'accompagner les professionnels dans la transition numérique et de favoriser l'appropriation des enjeux liés à la digitalisation des pratiques

Par ailleurs, la formation au permis de conduire se poursuit dans une logique de maintien dans l'emploi, bien que l'implication des professionnels concernés demeure limitée.

LA SITUATION FINANCIERE

L'exercice 2025 fait apparaître un déficit de 40 675 333 FCFP. Le chiffre d'affaires enregistre une baisse de 7 939 824 FCFP, directement imputable à la fermeture des chambres de répit durant plusieurs semaines. Par ailleurs, des provisions significatives ont été constituées au titre de créances impayées désormais considérées comme irrécouvrables. Enfin, si les charges de personnel demeurent globalement maîtrisées, certains postes de dépenses, notamment le transport et l'alimentation, connaissent une hausse marquée, de l'ordre de 20 %.

Les tarifs appliqués par la Maison Gabriel Poëdi demeurent structurellement faibles au regard des standards observés sur le territoire, et présentent une évolution très limitée dans le temps.



S'agissant de l'accueil de jour, le tarif journalier est fixé à 13 780 F CFP, niveau inchangé depuis avril 2015.

Cette stabilité tarifaire sur près de dix ans contraste fortement avec l'évolution du coût de la vie, des charges de fonctionnement et des exigences croissantes en matière de qualité et de sécurité des accompagnements.

À titre de comparaison, une structure équivalente sur le territoire, le CASE (structure d'accueil de jour pour personnes polyhandicapées portée par l'ACH), applique un tarif de 20 176 F CFP¹ pour une demi-journée, soit un niveau de facturation significativement supérieur.

En matière d'hébergement, le tarif journalier s'élève à 41 742 F CFP, contre 38 260 F CFP en 2015, soit une progression limitée. Les revalorisations intervenues sur cette période sont principalement liées à des créations de postes et non à une réévaluation structurelle tenant compte de l'inflation ou de l'évolution des charges.

Ces éléments traduisent un décrochage progressif entre les ressources allouées à l'établissement et les coûts réels de fonctionnement, plaçant la structure dans une situation de tension financière durable.

¹ Source : *Chambre Territoriale des Comptes de Nouvelle-Calédonie – Rapport d'Observations Définitives et sa Réponse : Association Calédonienne des Handicapés – 11 juillet 2025.*

LE SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR (SAJ)

LES USAGERS

LES EFFECTIFS

En 2025, le Service d'Accueil de Jour a poursuivi son engagement en faveur de l'accompagnement des adultes en situation de handicap cérébro-moteur.

Au cours de l'année, 31 usagers âgés de 20 à 62 ans ont été accueillis, pour un total de 21 équivalents temps plein (ETP). Le Service d'Accueil de Jour (SAJ) fonctionne actuellement à pleine capacité.

Au SAJ, le vieillissement du profil des bénéficiaires met en évidence une faible fluidité des



parcours, liée notamment à un manque d'alternatives en aval, limitant les possibilités de sortie vers des dispositifs adaptés.

Au regard de la vulnérabilité sociale d'une part des bénéficiaires et de certaines conditions de vie à domicile parfois inadaptées, plusieurs épisodes de punaises de lit ont été constatés. Leur gestion s'avère complexe, nécessitant une coordination renforcée avec les familles et les partenaires, ainsi que la mise en place de protocoles stricts pour limiter les risques de propagation au sein de l'établissement.

Par ailleurs, 52 % des bénéficiaires sont placés sous mesure de protection juridique, ce qui génère des difficultés dans la coordination et la fluidité des échanges avec les mandataires, impactant parfois la mise en œuvre des accompagnements.

Après plusieurs années sans intervention psychologique au sein du SAJ, l'année 2025 a marqué la remise en place de cette fonction, justifiant un point spécifique sur l'activité déployée. L'intervention de la psychologue s'est inscrite dans une dynamique soutenue, articulant accompagnement individuel, actions collectives et travail institutionnel, mobilisant des approches

variées (TCC, écoute clinique, soutien psychologique).

Parallèlement, des actions collectives ont été mises en œuvre, incluant des groupes de parole, des ateliers d'estime de soi, ainsi que des interventions autour de la santé affective, relationnelle et sexuelle et des conduites addictives. L'activité s'est également traduite par un investissement important dans le travail institutionnel et partenarial, avec de nombreuses réunions de coordination, des échanges réguliers avec les équipes, les partenaires de santé et les familles, ainsi que des accompagnements en consultations spécialisées.

Enfin, cette reprise de la fonction psychologique a permis de réinstaurer des espaces d'analyse, de soutien aux équipes et de structuration des pratiques, contribuant à une meilleure compréhension des situations complexes et à la cohérence des accompagnements.



Le projet d'établissement a été révisé afin de mieux intégrer la logique de parcours des bénéficiaires, en mettant un accent particulier sur l'anticipation des sorties du SAJ et les solutions d'orientation en aval. Dans cette dynamique, deux besoins distincts ont été identifiés sur le territoire :

- Le développement d'un dispositif de type Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), visant à apporter des réponses souples, modulables et réactives pour des situations complexes, notamment pour des personnes en rupture de parcours ou sans solution adaptée. Ce dispositif permettrait de renforcer l'accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire, en mobilisant des compétences pluridisciplinaires.
- La création d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), destiné à accompagner les bénéficiaires dans leur autonomie au quotidien (logement, gestion administrative, insertion sociale), en particulier pour ceux en capacité de vivre à domicile avec un soutien adapté. Ce service constituerait une réponse structurante pour favoriser les sorties du SAJ et fluidifier les parcours.

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) a été renouvelé en août 2025, marquant l'ouverture d'une nouvelle dynamique dans la participation des bénéficiaires à la vie institutionnelle. Entre septembre et décembre 2025, les représentants des bénéficiaires ont engagé un travail structuré pour une meilleure

appropriation de leur instance et une prise en main effective de leur rôle.

Le CVS a ainsi évolué dans son fonctionnement. Il ne constitue plus uniquement un espace de recueil des doléances suivi de réponses institutionnelles. Il devient un véritable temps d'organisation et de structuration des propositions portées par les bénéficiaires.

Les représentants travaillent désormais à anticiper et prioriser les sujets du trimestre à venir, en articulation avec leur cellule d'actions, organisée sous forme d'ateliers hebdomadaires chaque jeudi matin au SAJ.

Cette évolution traduit une montée en responsabilité des bénéficiaires et une volonté affirmée de faire du CVS un levier opérationnel d'amélioration continue et de co-construction.

LE PERSONNEL

LES EFFECTIFS

L'année a été à nouveau marquée par un important turn-over au sein des équipes, même si la situation semble s'être stabilisée en fin d'année.

Les choix opérés en matière de recrutement en 2025 ont prioritairement favorisé la valorisation des compétences internes et la mobilité professionnelle au sein des établissements de l'association.

- Une aide médico-psychologique, disposant des qualifications requises et d'une expérience confirmée, a accédé à un poste de monitrice-éducatrice, illustrant la volonté de soutenir les parcours professionnels et de reconnaître l'engagement des équipes.



- Une autre AMP, précédemment en poste à la MGP, a intégré le SAJ dans le cadre d'une mobilité interne, renforçant ainsi la transversalité entre établissements et la continuité des pratiques.

- Deux éducateurs spécialisés sont venus consolider l'équipe éducative, permettant d'affiner l'accompagnement individualisé des bénéficiaires.

- L'ergothérapeute de la MGP est détaché au SAJ quelques heures par semaine, contribuant à une approche plus globale des besoins fonctionnels, de l'autonomie et de l'adaptation de



l'environnement.

Ces recrutements traduisent une stratégie claire : renforcer les compétences clés tout en capitalisant sur l'expertise interne et la connaissance fine du public accompagné.

LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

En 2025, le SAJ continue de bénéficier d'un climat social interne apaisé.

Cependant, compte tenu de la taille de l'établissement, le volume d'heures de délégation accordées (représentants du personnel, comité d'entreprise, délégués syndicaux) constitue une réelle problématique opérationnelle. La pose de ces heures en dernière minute entraîne régulièrement un taux d'encadrement insuffisant, ce qui impacte négativement la qualité de l'accompagnement proposé aux bénéficiaires.

À l'inverse, le Conseil Consultatif de Gestion, qui s'est réuni à plusieurs reprises, s'affirme comme un outil pertinent de dialogue, favorisant une communication interne fluide et constructive.

LES STAGIAIRES / SERVICES CIVIQUES

Cette année, le SAJ a accueilli 20 stagiaires au niveau de l'accompagnement à la personne, ainsi que deux services civiques.

LA FORMATION

En 2024, un état des lieux des formations suivies par chaque salarié avait été réalisé.

Cette analyse a mis en évidence plusieurs insuffisances, notamment concernant des formations obligatoires (SST, sécurité incendie, habilitations électriques, hygiène en collectivités, etc.).

Le plan de formation 2025–2026 a ainsi été prioritairement orienté vers la mise en conformité et la remise à niveau des compétences réglementaires.

Par ailleurs, la formation au permis de conduire se poursuit dans une logique de maintien dans l'emploi, bien que l'implication des professionnels concernés demeure limitée.

LE FONCTIONNEMENT

La problématique déjà identifiée les années précédentes perdure : un grand nombre de jeunes accueillis au SAJ disposent d'un niveau de vie très précaire, en lien notamment avec la perception d'une allocation minorée. Cette situation impacte fortement leur quotidien et constitue un enjeu social majeur pour l'accompagnement global proposé.



Un accompagnement hors les murs devenu incontournable

L'évolution du profil des bénéficiaires accompagnés par le SAJ met en évidence une réalité désormais incontournable : les besoins ne s'arrêtent pas aux portes de l'établissement.

Plusieurs personnes accompagnées :

- vivent déjà à domicile ou en logement autonome, avec ou sans entourage familial ;
- expriment un souhait affirmé d'évolution vers davantage d'indépendance ;
- nécessitent un accompagnement individualisé dans les actes de la vie quotidienne, la gestion du logement, les démarches administratives, le suivi de santé ou l'insertion sociale.

Une réponse opérationnelle aux besoins réels

Face à ces situations, les équipes ont développé une approche résolument pragmatique et centrée sur la résolution concrète des problématiques rencontrées.

Certaines interventions ont nécessité un accompagnement direct au domicile des bénéficiaires, notamment lorsque :

- la personne se trouvait en situation d'isolement ;
- l'entourage ne disposait pas des ressources suffisantes pour assurer un soutien adapté ;
- des conditions matérielles fragilisaient le maintien à domicile.

Ces interventions ont pris des formes très diverses :

- Réalisation de petites réparations ou organisation d'aménagements plus conséquents du logement.
- Accompagnement complet à l'installation : constitution de dossiers d'aide par l'assistante sociale, puis achats, transport et installation de mobilier ou d'électroménager par les équipes.
- Organisation de retours sécurisés au domicile lorsqu'un transport prévu faisait défaut, évitant ainsi des situations d'errance ou d'isolement.
- Gestion de situations sanitaires complexes, notamment l'exclusion temporaire des locaux pour des bénéficiaires confrontés à des infestations de punaises de lit, avec accompagnement dans la résolution du problème au domicile afin de permettre un retour sécurisé en collectivité.

- Accompagnement individualisé de certaines personnes en situation de handicap hébergées à la MGP, sur des aspects relevant de la sphère privée (organisation du quotidien, démarches, coordination), lorsque l'environnement ne permettait pas une réponse suffisante.

Ces actions, initialement réalisées sans cadre formalisé ni financement spécifique, s'apparentent de fait à des missions relevant d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).



Une réponse transitoire face à des situations complexes

Certaines situations ont imposé des modalités d'accompagnement alternatives.

Ainsi, l'exclusion de Georgi C. de l'accueil collectif du SAJ, à la suite d'agressions sexuelles répétées, a conduit l'équipe à mettre en place un accompagnement individualisé hors les murs.

Si cette modalité ne constituait pas une solution idéale, elle a permis de maintenir un lien, d'assurer une continuité d'accompagnement et d'éviter une rupture brutale de parcours, dans l'attente d'une orientation adaptée.

La personne bénéficie aujourd'hui d'un accueil de jour au Paradou et est inscrite sur liste d'attente pour un hébergement au sein de ce même établissement. Cette transition illustre la nécessité de solutions souples et graduées, capables de sécuriser les parcours en période intermédiaire.

Un besoin structurel désormais identifié

Le diagnostic réalisé en 2025 au sein du SAJ met en évidence :

- une hétérogénéité croissante des profils ;
- des besoins différenciés selon le niveau d'autonomie ;
- une demande accrue d'accompagnement individualisé à domicile (visites, coordination,

soutien à l'organisation du quotidien, suivi de santé) ;

- l'insuffisance du cadre actuel pour couvrir ces besoins de manière sécurisée et financée.

Les pratiques développées par les équipes démontrent à la fois leur engagement et l'existence d'un besoin structurel non couvert : un accompagnement hors les murs, souple, progressif, modulable, et articulé avec les projets de vie orientés vers l'autonomie.



Une reconnaissance institutionnelle et une perspective de structuration

Pour la première fois en 2025, ces interventions hors les murs ont fait l'objet d'une reconnaissance officielle par la DASS.

Cette étape marque un jalon fondateur dans la perspective de création d'un Service d'Accompagnement Hors Les Murs (SAHLM).

L'APEHNC envisage ainsi la création d'un service complémentaire :

- rattaché administrativement au SAJ,
- mais disposant d'une autonomie opérationnelle,
- destiné à accompagner soit des personnes déjà suivies par l'association, soit des personnes relevant exclusivement de ce type de dispositif.

Parallèlement, le travail d'analyse conduit en 2025 sur la composition du public et la diversification des besoins a conduit à la décision de déposer, dès début 2026 :

- un dossier de création de SAHLM,
- ainsi qu'un dossier relatif à un dispositif de type PCPE, afin de répondre aux situations



complexes ou en rupture.

Cette dynamique illustre une évolution majeure : passer d'interventions ponctuelles réalisées par nécessité à un dispositif structuré, reconnu et adapté aux réalités du terrain, garantissant la continuité des parcours et la sécurisation des projets de vie.

LA SITUATION FINANCIERE

À la fin de l'année 2025, la situation financière du Service d'Accueil de Jour apparaît globalement à l'équilibre, soutenue par un taux de remplissage optimisé. Néanmoins, une tendance à la hausse des charges est également observée, dans des proportions comparables à celles constatées à la MGP.

En 2025, la mise en place de comptes de liaison inter-établissements permet une répartition plus précise et équitable des frais mutualisés entre les différentes structures.

LES SERVICES SUPPORTS ET LA TRANSVERSALITE DES ETABLISSEMENTS

Engagée depuis 2023 dans une logique d'optimisation des moyens, l'association a procédé à la mutualisation des services supports des deux établissements, accompagnée d'une harmonisation des outils méthodologiques et documentaires. Cette dynamique s'est poursuivie en 2025 avec une extension au secteur paramédical, à travers la mise en commun de ressources en kinésithérapie, coordination et ergothérapie.

Cette organisation relève également d'une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le plus petit établissement constituant un véritable tremplin pour les professionnels, leur permettant de monter en compétences avant d'accéder à des fonctions plus larges au sein de l'autre structure.

En 2025, l'encadrement a pu bénéficier d'une VAE (ESHSP de Rennes) et d'un DU Handicap et Management (Université de Nouvelle-Calédonie).

LE PÔLE TECHNIQUE

La DAPM, en charge du patrimoine de la Nouvelle-Calédonie, a acté par arrêté gouvernemental le financement de réparations attendues depuis plusieurs années sur la Maison Gabriel Poëdi. Un budget de plusieurs dizaines de millions a été alloué, permettant ainsi de résoudre des problèmes structurels majeurs tels que la toiture, les infiltrations et l'assainissement. Toutefois, plusieurs travaux restaient à réaliser en 2025, notamment la remise en état de la balnéothérapie, le remplacement des portes, ainsi que la rénovation des salles de bain. Malgré les nombreuses alertes auprès de l' élu et des autorités de tutelle, aucun de ces travaux n'a été réalisé, entraînant une dégradation supplémentaire de l'état des locaux.



En 2025, les travaux relevant de la DAPM n'ont pas été réalisés, dans la continuité des exercices précédents.

Depuis de nombreuses années, la ligne budgétaire de la MGP dédiée à l'entretien des locaux et des équipements est quasi exclusivement consacrée à des actions correctives et à des réparations ponctuelles pour compenser l'inertie du bailleur.

Près de quinze ans après l'ouverture de la structure, de nombreux équipements arrivent en fin de vie ou nécessitent un renouvellement : moteurs du groupe froid, revêtements de sols des villas, rails de transfert, lève-personnes et lits médicalisés. L'absence de financements dédiés ne permet pas, à ce stade, d'engager ces investissements, ce qui constitue un enjeu majeur en termes de sécurité, de qualité d'accompagnement et de continuité des prestations.

Avec la montée en puissance de l'établissement, une refonte de ce pôle devait être mise en œuvre en 2025, afin de professionnaliser les process, en particulier les achats, la gestion des stocks et les inventaires.

Malgré les orientations définies, les actions de structuration du pôle logistique et technique n'ont pas pu être mises en œuvre. Ainsi, la refonte des processus (achats, gestion des stocks, inventaires) n'a pas été engagée, et la mise à jour du plan de continuité d'activité (PCA), pourtant identifiée comme prioritaire, n'a pas abouti, laissant persister des fragilités sur la sécurisation des prestations essentielles.

Ces difficultés s'inscrivent dans un contexte de pilotage fragilisé, ayant conduit à la cessation des fonctions du chef de service en charge de ce périmètre à la fin de l'année 2025. Cette situation a



impacté la capacité de l'établissement à déployer les actions attendues, notamment en matière d'optimisation énergétique, qui n'a pas pu être engagée dans les conditions prévues.

La SIC, propriétaire de l'immeuble Collard à Montravel, assume ses responsabilités de bailleur et traite les demandes avec réactivité ; cependant les difficultés financières liées à la crise limitent largement son potentiel d'action en termes d'entretien et de réparations. Une renégociation du contrat de bail a été réalisée par la Direction et par le Bureau Associatif.

PÔLE ADMINISTRATIF

En juin 2024, l'APEH a mis en place un pôle administratif et financier, support aux deux établissements.

La création de ce pôle permet d'adopter une approche transversale de la gestion des ressources humaines, en favorisant une harmonisation progressive du fonctionnement entre établissements, tout en respectant les spécificités propres à chacun.

Ainsi des accords d'entreprise communs aux deux établissements ont pu être signés début 2025. L'établissement prévoit de déployer en 2026 des grilles de rémunération par métier, fondées sur le niveau d'expertise des professionnels. Cette évolution doit permettre de structurer les parcours, d'harmoniser les salaires et d'assurer une plus grande lisibilité et équité des pratiques salariales.

En 2025, le déploiement du SIRH s'est poursuivi, incluant l'intégration de la paie. Néanmoins, la non-appropriation des fonctionnalités financières a conduit à des retards et à des défauts dans la facturation des bénéficiaires. La mise en œuvre d'un outil de pilotage budgétaire et d'un outil de facturation, déployés en fin d'année, visent à sécuriser les processus financiers et à renforcer la fiabilité du suivi des recettes.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES DES ETABLISSEMENTS DE L'APEHNC

L'année 2025 confirme la capacité des établissements de l'APEH Nouvelle-Calédonie à assurer un accompagnement de qualité auprès de publics particulièrement vulnérables, dans un contexte territorial marqué par de fortes contraintes structurelles.

Malgré les tensions persistantes en matière de ressources humaines, les difficultés d'accès aux

soins spécialisées et un environnement financier contraint, les équipes ont su maintenir un niveau d'engagement élevé, garantissant la continuité des accompagnements et la sécurisation des parcours.

L'activité des établissements met toutefois en évidence des évolutions de fond qui interrogent directement le modèle actuel :

- le vieillissement des personnes accompagnées à la Maison Gabriel Poëdi, impliquant une évolution des pratiques vers des logiques de maintien, de confort et d'accompagnement palliatif ;
- la diversification des profils et des besoins au sein du Service d'Accueil de Jour, nécessitant des réponses plus souples, individualisées et inscrites dans l'environnement de vie des personnes ;
- l'insuffisance de solutions en aval, limitant la fluidité des parcours et générant des situations de saturation ou de maintien inadéquat ;
- un décrochage croissant entre les moyens alloués et les besoins réels, dans un contexte d'augmentation des charges et d'exigences accrues en matière de qualité.

Dans ce cadre, les établissements de l'APEH NC se trouvent à un moment charnière de leur développement, nécessitant de dépasser une logique de réponse institutionnelle classique pour s'inscrire pleinement dans une approche territoriale et de parcours.

Perspectives stratégiques

Face à ces constats, plusieurs orientations structurantes devront être poursuivies et consolidées dès 2026 :

Structuration de la filière du handicap à l'échelle territoriale

L'absence de coordination entre les dispositifs constitue un facteur majeur de rupture de parcours. Il apparaît indispensable d'engager, en lien avec les autorités de tutelle, une réflexion globale visant à structurer une filière lisible, articulée et sécurisée, intégrant l'ensemble des étapes du parcours de vie.





Développement de dispositifs complémentaires et innovants

Les besoins identifiés sur le terrain appellent la mise en œuvre de nouvelles réponses telles que la création d'un Service d'Accompagnement Hors Les Murs (SAHLM) ; incluant un SAVS et un dispositif de type PCPE.

Ces dispositifs permettront d'apporter des réponses modulables, d'éviter les ruptures et de favoriser l'autonomie des personnes accompagnées.

Sécurisation du modèle économique

La pérennité des établissements repose sur une réévaluation des modalités de financement, notamment :

- une actualisation des prix de journée en cohérence avec le coût réel des prises en charge ;
- une meilleure prise en compte des spécificités du polyhandicap ;
- la sécurisation des financements liés aux soins, notamment dans le contexte des Îles Loyauté et de la réforme de l'assurance maladie en Province Sud.

Renforcement du pilotage et de la structuration interne

La dynamique engagée en matière de mutualisation des fonctions supports devra être consolidée, avec une attention particulière portée :

- au pilotage financier et à la fiabilisation des outils ;
- à la structuration du pôle technique et à la gestion des investissements ;
- à la production d'indicateurs permettant un pilotage renforcé de l'activité, notamment dans le champ des soins.

Attractivité et fidélisation des professionnels

Dans un contexte de tension durable sur les métiers du soin et de l'accompagnement, la poursuite des actions engagées en matière de :

- formation,
- valorisation des parcours professionnels,
- structuration des grilles salariales,

Constitue un levier essentiel pour garantir la qualité et la continuité des accompagnements.

LE DISPOSITIF ULIS TFM-TFM

LE PUBLIC ACCOMPAGNE

Le dispositif ULIS accompagne 12 élèves âgés de 11 à 17 ans, dont 3 élèves seulement suivis dans le cadre d'une convention scolaire avec la MGP.

Le niveau scolaire des élèves est hétérogène, allant d'un niveau préscolaire à un début de cycle 4 (5e/4e), ce qui implique une forte adaptation pédagogique.

Les profils de handicap sont variés et complexes, incluant :

- Troubles moteurs ;
- Troubles cognitifs ;
- Déficience intellectuelle ;
- Déficience sensorielle (dont surdité) ;
- Maladies chroniques.

Cette diversité implique une individualisation importante des accompagnements.



ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET MODALITES D'INCLUSION

Les modalités d'accompagnement sont définies à partir du Projet de Scolarisation Individualisé (PSI), avec des organisations très variables selon les besoins :

- Inclusion importante possible (jusqu'à 25h en classe ordinaire) avec temps ULIS réduit
- À l'inverse, accompagnement principalement en ULIS pour certains élèves (jusqu'à 4h ULIS sans inclusion)

Au total :

- 7 élèves bénéficient d'inclusions en classe ordinaire ;
- 5 élèves sont principalement accompagnés en ULIS.

Les enseignements fondamentaux (français et mathématiques) sont majoritairement réalisés en ULIS avec le coordinateur, tandis que l'inclusion peut concerner certaines ou la totalité des autres disciplines.

Le temps de présence au collège est conséquent (7h-15h/16h), auquel s'ajoutent fréquemment des suivis paramédicaux (orthophonie, kinésithérapie), générant une charge globale importante pour les élèves.



ACTIVITE EDUCATIVE, PEDAGOGIQUE ET COORDINATION

L'accompagnement ULIS repose sur une articulation entre les interventions éducatives, pédagogiques et leur coordination avec les prises en charge rééducatives (en lien avec les ESMS).

Le temps d'accompagnement éducatif représente environ 25 heures hebdomadaires, en individuel ou en groupe, autour de l'autonomie, des méthodes de travail, de l'aide aux apprentissages et de l'orientation.

Le fonctionnement inclut des temps de co-intervention avec le coordinateur ULIS, des temps d'inclusion accompagnée et des temps de coordination (équipe ULIS hebdomadaire, travail avec les AESH, échanges avec partenaires), ainsi que des temps formalisés d'écrits professionnels.

Plusieurs projets structurants ont été menés :

- Ateliers couture (projets solidaires et utilitaires) ;
- Ateliers de motricité et régulation émotionnelle ;
- Participation aux challenges Handisport ;
- Accompagnement progressif à l'inclusion en EPS (notamment en natation, avec une sécurisation préalable.



RESULTATS ET EVOLUTION DES ELEVES

Une progression globale des élèves est observée, notamment dans les domaines des apprentissages scolaires, de l'autonomie et de la socialisation.

Cette évolution est attribuée à :

- La stabilité de l'équipe (inchangée depuis 2021) ;
- La qualité du travail pédagogique du coordinateur ;
- La cohérence du travail d'équipe ;
- L'implication des familles et partenaires.

Cependant, des situations de stagnation sont également identifiées, liées notamment à une fatigue ou lassitude vis-à-vis du cadre scolaire et à des rythmes d'apprentissage très longs pour certains élèves.

Les objectifs définis dans les PSI ne sont pas systématiquement atteints dans l'année, ce qui s'explique par la complexité des profils, des temporalités d'acquisition différenciées, des difficultés d'accès à certains domaines d'apprentissage.

Les domaines travaillés de manière continue sont l'autonomie, la communication (en lien avec les orthophonistes), les apprentissages scolaires et la socialisation.

Des réajustements réguliers sont effectués au cours de l'année.

PARCOURS ET ORIENTATIONS

À l'issue du primaire, l'élève peut être orienté en ULIS ou orienté vers un ESMS ; il peut aussi partager son temps entre les deux, ce qui se révèle être une option bien adaptée à des adolescents en situation de polyhandicap, même si le temps d'accueil en ULIS est souvent très limité. La socialisation qu'offre l'intégration en collège au milieu de pairs du même âge est un temps très précieux d'apprentissage du vivre ensemble dans le respect des différences, autant pour les jeunes en situation de polyhandicap que pour leurs camarades du milieu ordinaire

À l'issue du collège, les élèves sortants sont le plus souvent orientés vers des accompagnements en ESMS, l'ULIS Pro n'étant pas adaptée à leurs besoins.

PARTENARIATS ET COORDINATION

Le dispositif repose sur une coordination étroite et régulière entre l'équipe ULIS, les familles, les établissements médico-sociaux et les professionnels paramédicaux.



Les outils de coordination incluent :

- les équipes éducatives (milieu et fin d'année) ;
- les rencontres avec les familles ;
- des échanges réguliers avec les partenaires.

Le lien avec les familles à l'ULIS de Dumbéa sur Mer est stable, confiant et structurant pour l'équipe pédagogique et éducative.

Les situations de vie scolaire (dont incidents) font l'objet d'un accompagnement coordonné avec la vie scolaire, la CPE et la direction.

Un travail transversal est également mené avec le pôle médical, social et psychologique du collège, notamment pour le suivi des PAI.

Enfin, un lien institutionnel est maintenu avec la MGP et l'association APEH, contribuant à la cohérence des parcours.





CONCLUSION GENERALE

Au-delà des enjeux propres à chaque établissement, l'année 2025 met en lumière une évolution profonde du secteur médico-social en Nouvelle-Calédonie, marquée par la nécessité de repenser les modalités d'accompagnement dans une logique de parcours, d'inclusion et d'adaptation aux besoins réels des personnes.

Dans ce contexte, l'APEH NC affirme sa volonté de s'inscrire comme un acteur structurant du territoire, force de proposition et d'innovation, au service d'une offre médico-sociale plus cohérente, plus souple et plus équitable.



BILAN FINANCIER : EXERCICE 2025

PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CLOTURE DU 16 AVRIL 26



*Association des Parents d'Enfants Handicapés
de Nouvelle-Calédonie
Antenne calédonienne du Groupe Polyhandicap France*

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION 16 AVRIL 2026

Étaient présents :

Mesdames BALSERA Anne Marie, BIAIS Noëlla, FINAU Sagata, GERIN Anne, JOOP Pierrette, POEDI Catherine, THUPAKO Elsie (CE), VIGIER Jeannine, VIGIER-WAYEWOL Stéphanie

Procurations :

Mesdames EL MENAOUER Agnès, MARTINON Stephanie
Messieurs CRETUAL Nicolas, WANAKAIJA Leopold

Invitées :

Madame RAILLARD Marieke, Directrice des établissements
Madame TROYAT Jade, experte comptable

Ce conseil d'administration a comme objet principal de préparer notre assemblée générale qui se tiendra le **mardi 5 mai 2026 à 17h30**, en approuvant les états financiers 2025 présentes par Madame TROYAT, notre experte comptable.

Le quorum étant atteint à 17h45, le CA approuve d'abord le compte rendu du dernier CA, puis invite Madame Jade TROYAT, à présenter les comptes annuels de l'association pour l'année 2025.

1) Approbation du dernier CA en date du 05 mars 2026

N'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2) Arrêt des comptes :

La présentation réalisée par Madame Jade TROYAT met en évidence les résultats comptables suivants :

- SAJ : 1 073 528 F.CFP
- MGP : - 40 675 333 F.CFP
- VA : 2 565 480 F.CFP

***Siège social :** 23, rue Albert 1^{er}, Vallée des Colons, 98 800 Nouméa, Nouvelle Calédonie.
Numéro de Rédet : 477224 001 - Déclarée le 28 novembre 1996, parue au J.O.N.C. le 10.12.96
Banque Calédonienne d'Investissement - Numéro de compte : 17499 00010 14650602013 20.
Tél. : 25.16.13 / 25.18.10 / 25.30.30 **mel :** catherinepoedi@mls.nc*



*Association des Parents d'Enfants Handicapés
de Nouvelle-Calédonie
Antenne calédonienne du Groupe Polyhandicap France*

A l'issue de cette présentation et par décision unanime, le CA arrête les comptes en l'état et tels qu'ils ont été présentés avec les caractéristiques suivantes :

- Un total bilan de 358 881 679 F.CFP
- Un chiffre d'affaires de 708 892 341 F.CFP
- Un résultat comptable de - 37 036 325 F.CFP
- Les fonds propres antérieurs se décomposent comme suit :
 - Fonds associatifs MGP : 0 F.CFP
 - Fonds associatifs SAJ : 14 736 291 F.CFP
 - Fonds associatifs VA : 19 907 243 F.CFP
 - Report à nouveau MGP : 63 038 676 F.CFP
 - Report à nouveau SAJ : 34 227 836 F.CFP
 - Report à nouveau VA : - 1 141 539 F.CFP

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la façon suivante

- Fonds associatifs MGP : 0 F.CFP
- Fonds associatifs SAJ : 0 F.CFP
- Fonds associatifs VA : 0 F.CFP
- Report MGP : - 40 675 333 F.CFP
- Report SAJ : 1 073 528 F.CFP
- Report VA : 2 565 480 F.CFP

Les fonds associatifs après affectation se présentent comme suit :

- Fonds associatifs MGP : 0 F.CFP
- Fonds associatifs SAJ : 14 736 291 F.CFP
- Fonds associatifs VA : 19 907 243 F.CFP
- Report MGP : 22 363 343 F.CFP
- Report SAJ : 35 301 364 F.CFP
- Report VA : 1 423 941 F.CFP

>>> A l'issue de cette présentation, le CA remercie Madame Troyat pour ce bilan qui est approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 19h35. Rendez vous est donné à tous pour la tenue de l'AG le 5 Mai 26.

La Trésorière, Jeannine Vigier

La Présidente, Catherine POËDI



Siege social : 23, rue Albert I^{er}, Vallée des Colons, 98 800 Nouméa, Nouvelle Calédonie
Numéro de Ridet : 477224 001 - Déclarée le 28 novembre 1996, parue au J.O.N.C. le 10.12.96
Banque Calédonienne d'Investissement - Numéro de compte : 17499 00010 14650602013 20.
Tél : 25.16.13 / 25.18.10 / 25.30.30 mlf : catherinepoedi@mls.nc



ELECTIONS DU C.A 2026

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025

12 MEMBRES + UN REPRESENTANT DU CE

- BALSERA Anne Marie
- BIAIS Noëlla
- CRETUAL Nicolas
- EL MENAOUER Agnès
- FINAU Sagata
- GERIN Anne
- JOOP Pierrette
- MARTINON Stéphanie
- POEDI Catherine
- VIGIER Jeannine
- VIGIER- WAYEWOL Stéphanie
- WANAKAIJA Leopold

COMPOSITION DU BUREAU 2025

- ❖ Présidente : POËDI Catherine
- ❖ Vice-Présidentes : GERIN Anne
- ❖ Trésorière : VIGIER Jeannine
- ❖ Trésorière adjointe : JOOP Pierrette
- ❖ Secrétaire : VIGIER-WAYEWOL Stéphanie
- ❖ Secrétaire adjointe : MARTINON Stéphanie



ANNEXES

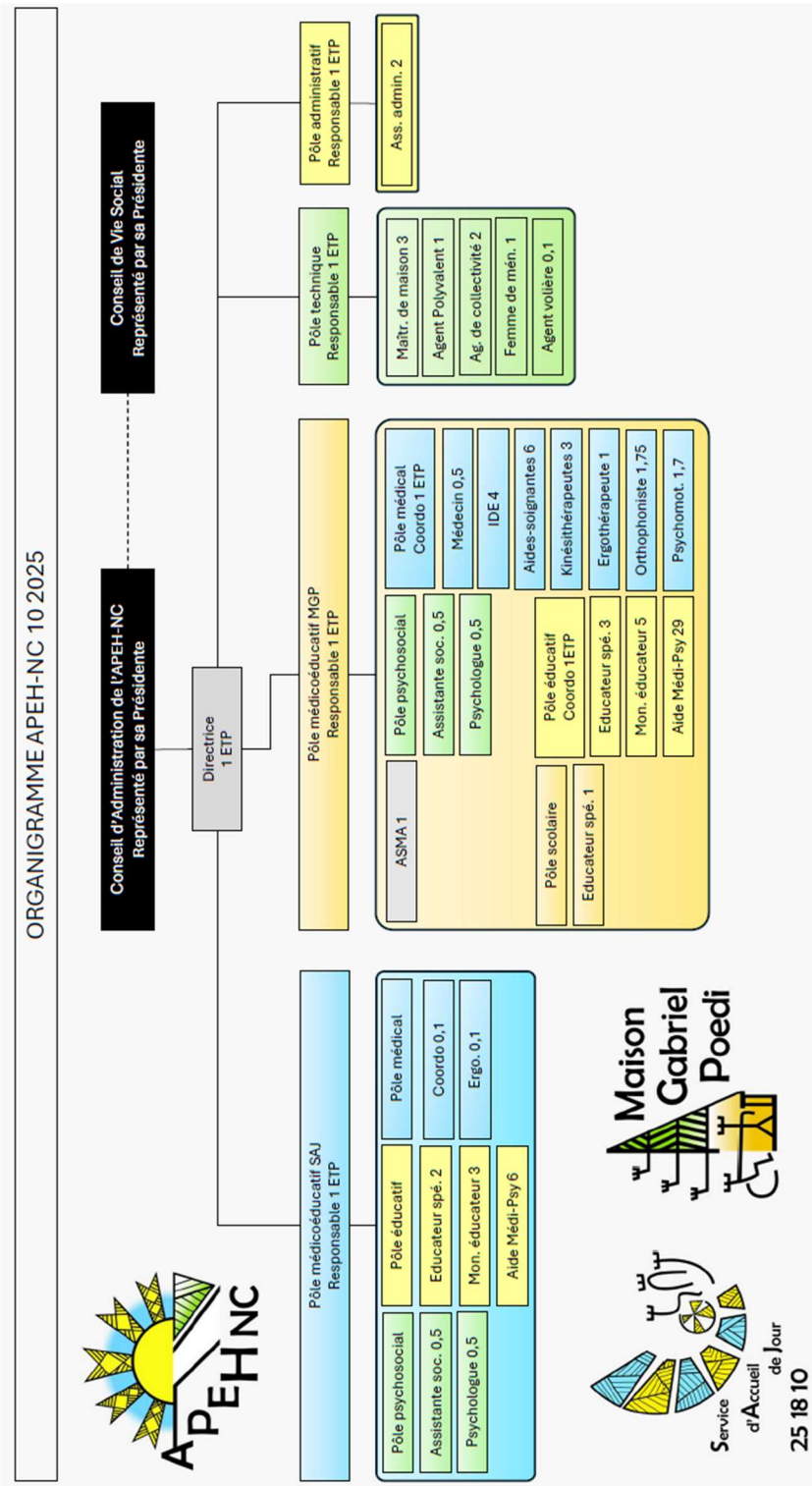
Annexe 1 : Organigramme

Annexe 2 : États financiers 2025

Annexe 3 : Budgets prévisionnels 2026



Annexe 1 : Organigramme APEH NC





Annexe 2 : États financiers 2025



Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable
Fiscalité
Conseil
Tél : + 687 25 54 54 - Mail : contact@nc.gt.com

Immeuble Kaniwa
3 rue Ernest Masmouline
Bâtiment de l'Orphelinat
BP 2232 - 98846 Nouméa
Nouvelle-Calédonie

**Association des Parents d'Enfants Handicapés de
Nouvelle-Calédonie**

Association Loi 1901

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association des Parents d'Enfants Handicapés de
Nouvelle-Calédonie
32 rue Dr Eschembrenner, Nouville – 98800 Nouméa
Ce rapport contient 18 pages
Ref : CR1008053

© Grant Thornton SARL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes,
membre en Nouvelle-Calédonie de Grant Thornton International Ltd.

SARL au capital de 1.140.000 F | RCS 95 B 457 358 | Rétel 457 358 001

Associés :

Thierry Gronier
Jacques Le Maître
Lan Nguyen

Romain Chamiki
Chloé Duquesne
Manuel Nguyen



2 Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note « REGLES ET METHODES COMPTABLES » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'arrêté de comptes au 31 décembre 2025.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Directrice et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Nouméa, le 22 avril 2026
Grant Thornton

Romain Chomiki
Romain



Grant Thornton

Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable
Fiscalité
Conseil
Tél. : + 687 25 54 54 - Mail : contact@nc.gt.com

Immeuble Koneva
3 rue Ernest Maseubert
Bâtiment de l'Orphelinat
BP 2252 - 98846 Nouméa
Nouvelle-Calédonie

Association des Parents d'Enfants Handicapés de Nouvelle-Calédonie
Association Loi 1901

Siège social : 32 rue Dr Eschembrenner, Nouville – 98800 Nouméa

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association des Parents d'Enfants Handicapés de Nouvelle-Calédonie, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel française telles qu'applicable en Nouvelle-Calédonie ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptable français tels qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

© Grant Thornton SARL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes,
membre en Nouvelle-Calédonie de Grant Thornton International Ltd.
SARL au capital de 1.140.000 F | RCS 95 B 457 358 | Rédit 457 358 001

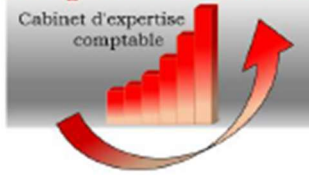
Associés :

Thierry Garier
Jacques Le Maître
Lan Nguyen
Romain Chomé
Chloé Duquenne
Manuel Nguyen



L'expert Calédonien

Cabinet d'expertise
comptable



ASSOCIATION A.P.E.H NC
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa
RIDET : 0 477 224

ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan
Compte de résultat
Annexes

Expert Calédonien SARL
Lot 19 Port Ouenghi Plage - BP 349 - 98 812 Boulouparis
Ridet : 1 405 158 / Tel : 70.88.23 / Mail : jtroyat@expertcaledonien.nc



ASSOCIATION A.P.E.H NC
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association

ASSOCIATION A.P.E.H NC
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa
relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	358 881 679 F.CFP
- Chiffre d'affaires	708 892 341 F.CFP
- Résultat net comptable	- 37 036 325 F.CFP

Fait à Boulouparis
Le 20/04/2026

Troyat Jade
Expert-comptable DPLE



ASSOCIATION A.P.E.H.N.C.
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

SOMMAIRE

BILAN ACTIF PASSIF	Pages	1 et 2
COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Pages	3 et 4
ANNEXE	Pages	5 à 13
RECAPITULATIF DES CHARGES ET PRODUITS 2025 PAR ANALYTIQUE	Page	14

APEHNC CONSOLIDATION 2025

Bilan Actif

Période du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025

Arrêté au 31 décembre 2025

	Exercice N, clos le 31/12/2025			Exercice N-1 31/12/2024	%
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations Incorporelles (1)					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires	3 744 602	1 304 448	2 350 156	661 841	255
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles (2)					
Terrains					
Constructions					
Inst. Techniques, mat. et out. industriels	28 335 175	19 312 838	9 022 337	7 855 963	14,8
Autres immobilisations corporelles	257 105 213	148 475 046	108 630 167	104 402 852	4,05
Immobilisations corporelles en cours	169 600		169 600	527 400	-67,8
Avances et acomptes	313 550		313 550	2 091 282	-85,0
Immobilisations financières (3)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	845 326		845 326	1 175 326	-28,1
TOTAL (I)	290 513 466	169 182 330	121 331 136	116 714 664	3,96
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Créances (4)(9)					
Avances et acomptes versés sur commandes	305 244		305 244	457 791	-33,3
Clients et comptes rattachés	169 373 272	37 094 175	132 279 097	102 878 784	28,6
Autres créances	537 713	26 000	511 713	901 985	-43,3
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs et disponibilités					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités (5)	101 101 251		101 101 251	154 856 525	-34,7
Charges constatées d'avance (6)	3 353 238		3 353 238	3 144 259	6,65
TOTAL (II)	274 670 718	37 120 175	237 550 543	262 239 344	-9,41
Frais d'émission d'Emprunt à étaler (III)					
Prime de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I à V)	565 184 184	206 302 505	358 881 679	378 954 008	-5,30



APEHNC CONSOLIDATION 2025

Bilan Passif

Période du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025

Arrêté au 31 décembre 2025

	Exercice N, clos le 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	%
Fonds propres (7)			
Fonds associatifs	34 643 534	34 643 534	
Primes d'émission, de fusion, d'apport...			
Réserve spéciale de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	96 124 973	87 213 119	10,2
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-37 036 325	8 911 854	-516
Subventions d'investissement	51 362 891	58 141 798	-11,7
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	145 095 073	188 910 305	-23,2
Autres fonds propres (7)			
Fonds dédiés			
Fonds de réserve - MGP (8)	99 932 000	99 932 000	
TOTAL (II)	99 932 000	99 932 000	
Provisions pour risques et charges (9)			
Provisions pour risques	1 000 000		
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	1 000 000		
Dettes (4)			
Emprunts obligataires	69 210		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	19 804 621		
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 799 190	1 206 305	215
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 735 871	35 949 221	-8,16
Dettes fiscales et sociales	50 692 419	47 804 866	6,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 629 241	3 280 501	10,6
Autres dettes		221 965	
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance	1 124 054	1 648 845	-31,8
TOTAL (IV)	112 854 606	90 111 703	25,2
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I à V)	358 881 679	378 954 008	-5,30

APEHNC CONSOLIDATION 2025

Compte de résultat

Période du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025

Arrêté au 31 décembre 2025

	Exercice N, clos le 31/12/2025			Exercice N-1 clos le 31/12/2024	%
	1	Exportation 2	Total 3		
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises				300 000	
Production vendue biens					
Production Vendue Services	708 892 341		708 892 341	701 919 141	0,99
Chiffre d'affaires	708 892 341		708 892 341	702 219 141	0,95
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation (10)			1 886 141	2 236 000	-15,6
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)			30 950 208	9 245 162	235
Autres produits			3 721 188	5 488 020	-32,2
Total des produits d'exploitation (I)			745 449 874	719 186 323	3,65
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises (y compris droits de douane), dont achats locaux				211 200	
Variation de stocks (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approv. (CAF)				7 050	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes			198 112 077	181 621 996	9,08
Impôts, Taxes et versements assimilés			3 576 623	613 039	483
Salaires et traitements			358 760 417	348 305 368	3,00
Charges sociales			147 659 144	144 993 842	1,84
Dotations d'exploitations					
Dotations aux amortissements sur immobilisations (1)(2)			26 415 652	23 087 997	14,5
Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants (9)			1 738 721	16 760 689	-89,6
Dotation aux provisions pour risques et charges (9)			1 000 000		
Autres charges (9)			50 877 538	2 408 221	2K
Total des charges d'exploitation (II)			788 140 172	717 989 402	9,77
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-42 690 298	1 196 921	-4K
Opérations en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

APEHNC CONSOLIDATION 2025

Compte de résultat

Période du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025
Arrêté au 31 décembre 2025

	Exercice N clos le 31/12/2025	Exercice N-1 clos le 31/12/2024	%
Produits financiers			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	454 192	319 043	42,4
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers (V)	454 192	319 043	42,4
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêt et charges assimilées	662 456		
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières (VI)	662 456		
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-208 264	319 043	-165
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-42 898 562	1 515 964	-3K
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital (7)	6 923 907	7 554 642	-8,35
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (VII)	6 923 907	7 554 642	-8,35
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	380 450		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	681 220	158 752	329
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 061 670	158 752	569
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	5 862 237	7 395 890	-20,7
Impôts sur les bénéfices (IX)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (X)			
Total des produits (I+III+V+VII)	752 827 973	727 060 008	3,54
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	789 864 298	718 148 154	9,99
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	-37 036 325	8 911 854	-516



ASSOCIATION A.P.E.H.N.C.
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

**ANNEXE POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31/12/2025**

Les activités de l'Association des Parents d'Enfants Handicapés de la Nouvelle-Calédonie s'exercent principalement dans le secteur de l'accueil au quotidien des enfants et des jeunes adultes handicapés.

Les deux établissements d'accueil, S.A.J et M.G.P, sont administrés par des bénévoles au sein d'un établissement nommé la Vie Associative (V.A).

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 358 881 679 F.CFP et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 708 892 341 F.CFP et dégageant un déficit de - 37 036 325 F.CFP.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La Nouvelle-Calédonie a connu une période de fortes violences à partir du 13 mai 2024. Ces exactions ont eu un impact important :

- Baisse significative des subventions octroyées et dons reçus
- Nécessité d'augmenter les aides ponctuelles offertes aux bénéficiaires

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les règles générales appliquées pour l'établissement et la présentation des comptes annuels résultent des dispositions du plan comptable général.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de bases suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent.

La méthode de base retenue pour la comptabilisation des éléments à l'actif est la méthode des coûts historiques.



ASSOCIATION A.P.E.H.NC
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

(1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Variation des valeurs brutes

	Valeur brute début	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Logiciels	908 778		2 835 824
TOTAL	908 778	-	2 835 824

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice
	Cessions	Rebut	
Logiciels			3 744 602
TOTAL	-	-	3 744 602

Un logiciel de gestion des ressources humaines a été acheté en janvier 2025 pour un montant de 2 732 256 F.CFP.

Evaluation des immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Etat des amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentat.	Diminutions	Montant fin d'exercice
Logiciels	246 937	1 147 509		1 394 446
TOTAL	246 937	1 147 509	-	1 394 446

L'amortissement linéaire est la méthode choisie pour tous les biens acquis sur l'exercice ou antérieurement.

Evaluation des amortissements

Les immobilisations s'amortissent sur les durées suivantes :

- Logiciels..... 1 à 3 ans



ASSOCIATION A.P.E.H.N.C.
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

(2) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Variation des valeurs brutes

	Valeur brute début	Augmentations		
		Correction	Poste à Poste	Acquisitions
Matériel et outillage industriel	26 499 226	177 577	-	3 769 074
Aménagts, agenc, installation	151 986 871	-	-	5 516 759
Matériel de transport	39 359 296	-	-	20 912 838
Matériel de bureau et info	7 500 034	-	-	-
Mobilier et électroménager	32 406 679	-	-	966 804
Autres matériels	1 584 381	-	-	-
Immobilisations en cours	527 400	-	-	169 600
Acomptes sur immobilisations	2 091 282	-	-	313 550
TOTAL	261 955 169	177 577	-	31 648 625

	Diminutions			Valeur brute en fin d'exercice
	Rembours	Rebut	Cession	
Matériel et outillage industriel	-	2 110 702	-	28 335 175
Aménagts, agenc, installation	-	1 608 744	-	155 894 886
Matériel de transport	-	-	-	60 272 134
Matériel de bureau et info	-	70 000	-	7 430 034
Mobilier et électroménager	-	1 343 705	-	32 029 778
Autres matériels	-	106 000	-	1 478 381
Immobilisations en cours	-	527 400	-	169 600
Acomptes sur immobilisations	2 091 282	-	-	313 550
TOTAL	2 091 282	5 766 551	-	285 923 538

Trois véhicules ont été acquis pour un montant total de 20 912 838 F.CFP. Le financement a été le suivant :

- Une subvention d'investissement de 3 579 952 F.CFP (notification de 2024).
- Un crédit de trésorerie de 21 M F.CFP.

La répartition des trois véhicules est la suivante : 2 pour la MGP et 1 pour le SAJ.

L'immobilisation en cours correspond à une bache achetée pour la piscine de la MGP en octobre 2025. Elle n'est pas posée à fin décembre 2025. Une subvention d'investissement a été reçue pour cet investissement pour un montant de 145 000 F.CFP.

Des prestations ont été facturées à la MGP à hauteur de 50% à la clôture de l'exercice. Non réalisées, les sommes versées ont été comptabilisées en acomptes sur immobilisations pour un montant de 313 550 F.CFP. Il s'agit de la pose d'un volet roulant et de la pose d'une porte.



ASSOCIATION A.P.E.H.N.C.
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

Etat des amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentat.	Diminutions	Montant fin d'exercice
Matériel et outillage industriel	18 643 263	2 762 636	2 093 061	19 312 838
Aménagts, agenc, install.	61 024 693	15 605 830	1 422 971	75 207 552
Matériel de transport	39 112 848	2 095 541	-	41 208 389
Matériel de bureau et info	2 990 427	1 524 302	33 916	4 480 813
Mobilier et électroménager	23 985 172	3 209 116	901 983	26 292 305
Autres matériels	1 321 269	70 718	106 000	1 285 987
TOTAL	147 077 672	25 268 143	4 557 931	167 787 884

L'amortissement linéaire est la méthode choisie pour tous les biens acquis sur l'exercice ou antérieurement.

Le montant de 25 268 143 F.CFP se compose :

- De la dotation de l'exercice : 25 208 108 F.CFP
- D'une correction d'erreur sur un exercice antérieur : 60 035 F.CFP

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les immobilisations s'amortissent sur les durées suivantes :

- Agencements et aménagements 3 à 20 ans
- Matériels et outillages 3 à 10 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau 5 à 7 ans
- Mobilier 5 à 14 ans
- Matériel informatique 3 à 4 ans



ASSOCIATION A.P.E.H.N.C.
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

(3) IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Variation des valeurs brutes

Les mouvements sur ce poste s'expliquent par l'analyse des comptes de la MGP : les cautions pour des bouteilles vides versées à Gazpac sur des exercices antérieurs sont considérées comme perdues en 2025 pour un montant de 330 000 F.CFP.

(4) CREANCES ET DETTES

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immos financières	845 326	-	845 326
Organismes sociaux - douteux	60 456 804	60 456 804	-
Organismes sociaux - non douteux	95 200 564	95 200 564	-
Bénéficiaires - douteux	6 144 625	6 144 625	-
Bénéficiaires - non douteux	7 571 279	7 571 279	-
Fiaf	400 000	400 000	-
Personnel et cptes rattachés	51 505	51 505	-
Cafat et autres organismes sociaux	-	-	-
Débiteurs divers	391 452	391 452	-
Charge constatée d'avance	3 353 238	3 353 238	-
TOTAL	174 414 793	173 569 467	845 326

Etat des dettes	Montant brut	A -1 an	De 1 à 5 ans	A +5 ans
Double rgt organisme sociaux	3 799 190	3 799 190	-	-
Prêts ets de crédit à +1 an	19 873 831	3 081 672	14 350 121	2 442 038
Fournisseurs et cptes rattachés	33 735 871	23 768 863	6 644 688	3 322 320
Retenues de garantie	3 280 501	3 280 501	-	-
Personnels et cptes rattachés	19 097 931	19 097 931	-	-
Organismes sociaux	31 483 788	31 483 788	-	-
Autres impôts	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations	348 740	348 740	-	-
Autres dettes	110 700	110 700	-	-
Produits constatés d'avance	1 124 054	1 124 054	-	-
TOTAL	112 854 606	86 095 439	20 994 809	5 764 358



ASSOCIATION A.P.E.H.N.C.
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

Au niveau de la MGP, les produits constatés d'avance s'expliquent principalement par les recettes des Bingos organisés entre 2019 et 2023 qui ont été utilisés pour financer des immobilisations. Ces produits sont ainsi intégrés au résultat de l'association au même rythme que l'amortissement des immobilisations liées.

Un prêt de trésorerie a été contracté au cours de l'exercice pour un montant de 21 M F.CFP. Les garanties données sont les suivantes : gage sur les véhicules acquis par le biais de ce prêt.

Au niveau du SAJ, les dettes fournisseurs s'élève à 17 358 297 F.CFP mais un accord de paiement a été obtenu de la SIC. Ainsi, suite à l'avenant au bail établi le 29 octobre 2021, une somme de 16 611 696 F.CFP est payée en 120 mois à partir du 01 janvier 2022 (138 431 F.CFP par mois). Toutefois, suites aux émeutes de mai 2024, un nouvel accord a été signé entre les parties fin 2025 :

- Suspension du report de loyer mensuel de 138 431 F.CFP toute l'année 2026
- Annulation de deux mois de loyer (absence d'accès en juin et juillet 2024)
- Remise commerciale de 121 877 F.CFP par mois sur les loyers de 2026.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 037 135
Intérêts courus sur prêt bancaire	69 210
Dettes sociales	20 209 978
TOTAL	26 316 323

(5) DISPONIBILITES

Valorisation des disponibilités



ASSOCIATION A.P.E.H.N.C.
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

(6) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Toutes les charges et tous les produits constatés d'avances sont liés à l'exploitation.

(7) FONDS PROPRES

Composition des fonds propres
(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Le poste a évolué de la façon suivante :

	Montant début d'exercice	Augmentat.	Diminutions	Montant fin d'exercice
Fonds associatifs	34 643 534	-	-	34 643 534
Report à nouveau	87 213 119	8 911 854	-	96 124 973
Résultat de l'exercice	8 911 854	37 036 325	8 911 854	37 036 325
Subv. d'investissement (brut)	136 235 409	145 000	2 999 070	133 381 339
Amort. subv. d'investissement	- 78 093 611	- 6 923 907	- 2 999 070	- 82 018 448
Total fonds propres	188 910 305	- 34 903 378	8 911 854	145 095 073
Fonds dédiés à un projet	-	-	-	-
Fonds de roulement - MGP	99 932 000	-	-	99 932 000
Total autres fonds propres	99 932 000	-	-	99 932 000
TOTAL	288 842 305	- 34 903 378	8 911 854	245 027 073

Au niveau de la MGP, la baisse de 2 999 070 F.CFP du montant brut des subventions d'investissement s'explique par la mise au rebut d'immobilisations subventionnées courant 2025.

(8) FONDS DE ROULEMENT

Origine du fonds de roulement

Le 02 juin 2016, l'établissement a bénéficié d'un fonds de roulement de l'Agence Sanitaire et Social de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC) à hauteur de 99 800 000 F.CFP.



ASSOCIATION A.P.E.H.N.C.
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

(9) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Etat des provisions

	Montant début d'exercice	Augmentat.	Diminutions	Montant fin d'exercice
Dépréciation créances clients	65 205 789	1 738 721	29 850 335	37 094 175
Dépréciation créances diverses	26 000	-	-	26 000
Provision pour litige	-	1 000 000	-	1 000 000
TOTAL	65 231 789	2 738 721	29 850 335	38 120 175

Le montant de la provision pour dépréciation a été calculée par rapport à la méthode suivante :

- provision de 100% sur les créances des organismes sociaux contractées avant 2020 et non payées à fin février 2026.
- provision de 75% sur les créances des organismes sociaux contractées entre 2021 et 2024 et non payées à fin février 2026.
- provision de 25% sur les créances des organismes sociaux comprises entre janvier et septembre 2025 et non payées à fin février 2026.
- provision de 100% pour les créances des bénéficiaires antérieures à 2025 et non payées à fin février 2026.

Le montant des pertes irrécouvrables comptabilisé en 2025 s'élève à 50 455 016 F.CFP :

- 49 525 811 F.CFP à la MGP
- 929 205 F.CFP au SAJ

A la MGP, une procédure pour licenciement abusif est en cours. Bien que, au jours de la rédaction de l'annexe, aucune décision n'a été rendue, une provision a été comptabilisée à hauteur de 1 M F.CFP. En effet, la direction de l'association estime que la salariée peut gagner la procédure. La somme réclamée par la demanderesse se compose comme suit :

- 59 793 F.CFP à titre de rappel de salaires
- 235 000 F.CFP à titre d'indemnité compensatoire de préavis
- 705 000 F.CFP pour licenciement abusif et dépourvu de cause réelle et sérieuse.



ASSOCIATION A.P.E.H.NC
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

(10) SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Etat des subventions de fonctionnement

	2025	2024	2023
CCAS Nouméa	-	-	800 000
Province Sud	-	1 500 000	1 500 000
Commune du Mont Dore	-	100 000	150 000
Autres communes	-	-	10 000
ASSNC	-	-	3 000 000
Associations	665 100	-	-
TOTAL	665 100	1 600 000	5 460 000

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Bénévolat

Il est estimé, par un suivi en interne, que le nombre d'heures de bénévolat s'évalue à 1 390 heures (contre 1 200 heures en 2023 et 2024).



ASSOCIATION A.P.E.H.N.C.
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

RECAPITULATIF DES CHARGES ET PRODUITS 2025 PAR ANALYTIQUE

	SAJ			MGP			VA	TOTAL
	SOIN	ADJ	TOTAL	HEB	SOIN	TOTAL		
Autres achats et charges ext	- 340 708	- 50 385 256	- 50 725 964	- 129 842 818	- 14 349 852	- 144 192 670	- 3 193 443	- 190 112 077
Impôts et assimilés	-	- 626 830	- 626 830	- 2 943 427	-	- 2 943 427	- 6 366	- 3 576 623
Charges de personnel	- 1 740 369	- 81 919 590	- 83 659 959	- 343 664 170	- 78 885 661	- 422 549 831	- 209 771	- 506 419 561
Autres charges	- 628 125	- 563 762	- 1 191 887	- 29 026 477	- 21 320 713	- 50 347 190	- 917	- 51 539 994
Charges exceptionnelles	-	- 355 450	- 355 450	- 696 220	-	- 696 220	- 10 000	- 1 061 670
Amortissement et provisions	-	- 10 371 924	- 10 371 924	- 15 230 823	- 3 515 104	- 18 745 927	- 36 522	- 29 154 373
TOTAL DES CHARGES	- 2 709 202	- 144 222 812	- 146 932 014	- 521 403 935	- 118 071 330	- 639 475 265	- 3 457 019	- 789 864 298
Prestations	3 218 010	142 767 282	145 985 292	437 199 824	125 544 225	562 744 049	163 000	708 892 341
Subventions exploitation	-	957 041	957 041	264 000	-	264 000	665 100	1 886 141
Autres produits	-	1 165 916	1 165 916	629 248	-	629 248	1 926 022	3 721 186
Produits financiers	-	65 210	65 210	183 844	-	183 844	205 138	454 192
Produits exceptionnels	-	5 766 025	5 766 025	1 157 882	-	1 157 882	-	6 923 907
Amortissement et provisions	145 055	-	145 055	17 477 204	12 228 076	29 705 280	-	29 850 335
Transfert de charges	-	79 625	79 625	1 020 246	-	1 020 246	-	1 099 871
TOTAL DES PRODUITS	3 363 065	150 801 099	154 164 164	457 932 248	137 772 301	595 704 549	2 959 260	752 827 973
RESULTAT	653 863	6 578 287	7 232 150	- 63 471 687	19 700 971	- 43 770 716	- 497 759	- 37 036 325



Annexe 3 : Budgets prévisionnels 2026

Vie associative – Budget 2026

Budget prévisionnel de la VIE ASSOCIATIVE			
CHARGES	MONTANT en XPF	PRODUITS	MONTANT en XPF
60 - Achat	110 000	70 - Frais de siège APEH	4 136 026
Achats d'études et de prestations de services		MGP	3 308 821
Achats non stockés de matières et de fournitures		SAJ	827 205
Fournitures non stockables (eau, énergie)			
Fourniture d'entretien et de petit équipement	110 000	74 - Subventions de fonctionnement	-
Autres fournitures		Etat et agences de l'Etat (à détailler) :	-
61 - Services extérieurs	172 335	-	
Sous traitance générale		-	
Locations	172 335	-	
Entretien et réparation		Nouvelle-Calédonie (demande de subvention) :	
Assurance		-	
Documentation		Provinces :	-
Divers		province sud	
62 - Autres services extérieurs	4 053 691	province nord	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 136 396	province iles loyaute	
Publicité, publication	112 000	Communes :	-
Déplacements, missions	1 293 821	CCAS Noumea	
Frais postaux et de télécommunications	127 019	Autres communes et CCAS	
Services bancaires	49 355		



Aides aux bénéficiaires	1 335 100	Etablissements publics et organismes sociaux (à détailler) :	-
63 - Impôts et taxes	-	-	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Autres recettes (à préciser)	-
64 - Charges de personnel	-	-	
Rémunération des personnels,		-	
Charges sociales,		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Cotisations et mécénat	
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	200 000
66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - Transfert de charges	
		87 - Contributions volontaires en nature	-
		Dons en nature (si > 500 000 XPF)	
Total des charges prévisionnelles	4 336 026	Total des produits prévisionnels	4 336 026



Maison Gabriel Poëdi – Budget 2026

Budget prévisionnel MGP 2026

CHARGES	MONTANT en XPF			PRODUITS	MONTANT en XPF		
	TOTAL	HEB	SOIN		TOTAL	HEB	SOIN
60 - Achat	92 850 000	95 655 000	- 2 805 000	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	587 511 907	457 511 907	130 000 000
Achats d'études et de prestations de services	46 995 455	65 720 000	- 4 100 000	Prestation de services	587 511 907	457 511 907	130 000 000
Achats non stockés de matières et de fournitures	-	-	-	Vente de marchandises	-	-	-
Fournitures non stockables (eau, énergie)	14 000 000	13 300 000	700 000	Produits des activités annexes	-	-	-
Fourniture d'entretien et de petit équipement	11 900 000	11 305 000	595 000	74 - Subventions de fonctionnement	-	-	-
				Etat et agences de l'Etat (à détailler) :	-	-	-
61 - Services extérieurs	64 372 607	63 457 028	915 579	-	-	-	-
Sous traitance générale	-	-	-	-	-	-	-
Locations	9 155 789	8 240 210	915 579	-	-	-	-
Entretien et réparation	53 341 818	53 341 818	-	Nouvelle-Calédonie (demande de subvention) :	-	-	-
				-	-	-	-
Documentation	-	-	-	Provinces :	-	-	-
				province sud	-	-	-
62 - Autres services extérieurs	7 910 000	7 890 000	20 000	province nord	-	-	-
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 500 000	4 500 000	-	province îles loyauté	-	-	-
Publicité, publication	950 000	950 000	-	Communes :	-	-	-
				CCAS Noumea	-	-	-
				Autres communes et CCAS	-	-	-
Services bancaires, autres	1 025 000	1 005 000	20 000	Etablissements publics et organismes sociaux (à détailler) :	-	-	-
63 - Impôts et taxes	3 450 000	3 450 000	-	-	-	-	-
				-	-	-	-
				Autres recettes (à préciser)	-	-	-
64 - Charges de personnel	420 289 790	281 581 526	138 708 263	-	-	-	-
Rémunération des personnels,	303 771 097	202 514 064	101 257 032	-	-	-	-
Charges sociales,	112 353 693	74 902 462	37 451 231	75 - Autres produits de gestion courante	8 835 000	8 535 000	300 000
Autres charges de personnel	4 165 000	4 165 000	-	Dont cotisations	35 000	35 000	-
65 - Autres charges de gestion courante	1 250 000	1 250 000	-	76 - Produits financiers	215 000	215 000	-
66 - Charges financières	1 250 000	1 250 000	-	77 - Produits exceptionnels	1 500 000	1 500 000	-
67 - Charges exceptionnelles	-	-	-	78 - Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-
68 - Dotation aux amortissements et autres	9 689 510	4 844 755	4 844 755	79 - Transfert de charges	3 000 000	3 000 000	-
				87 - Contributions volontaires en nature	-	-	-
				Dons en nature (si > 500 000 XPF)	-	-	-
Total des charges prévisionnelles	601 061 907	459 378 310	141 683 597	Total des produits prévisionnels	601 061 907	470 761 907	130 300 000



Service d'Accueil de Jour de Montravel - Budget 2026

Budget prévisionnel SAJ 2025

CHARGES	MONTANT en XPF			PRODUITS	MONTANT en XPF		
	TOTAL	HEB	SOIN		TOTAL	HEB	SOIN
60 - Achat	23 538 000	23 538 000	-	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	161 955 000	132 375 000	29 580 000
Achats d'études et de prestations de services	20 753 000	20 753 000	-	- Prestation de services	161 955 000	132 375 000	29 580 000
Achats non stockés de matières et de fournitures	-	-	-	- Vente de marchandises	-	-	-
Fournitures non stockables (eau, énergie)	665 000	665 000	-	- Produits des activités annexes	-	-	-
Fourniture d'entretien et de petit équipement	1 000 000	1 000 000	-	74 - Subventions de fonctionnement	-	-	-
Autres fournitures	1 120 000	1 120 000	-	- Etat et agences de l'Etat (à détailler) :	-	-	-
61 - Services extérieurs	17 432 000	17 432 000	-	-	-	-	-
Sous traitance générale	-	-	-	-	-	-	-
Locations	11 955 000	11 955 000	-	-	-	-	-
Entretien et réparation	4 727 000	4 727 000	-	- Nouvelle-Calédonie (demande de subvention) :	-	-	-
Assurance	750 000	750 000	-	-	-	-	-
Documentation	-	-	-	- Provinces :	-	-	-
Divers	-	-	-	- province sud	-	-	-
62 - Autres services extérieurs	4 390 000	4 390 000	-	- province nord	-	-	-
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 600 000	2 600 000	-	- province îles loyauté	-	-	-
Publicité, publication	200 000	200 000	-	- Communes :	-	-	-
Déplacements, missions	175 000	175 000	-	- CCAS Noumea	-	-	-
Frais postaux et de télécommunications	690 000	690 000	-	- Autres communes et CCAS	-	-	-
Services bancaires, autres	725 000	725 000	-	- Etablissements publics et organismes sociaux (à détailler) :	-	-	-
63 - Impôts et taxes	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	-
Impôts et taxes sur rémunération,	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	- Autres recettes (à préciser)	-	-	-
64 - Charges de personnel	107 610 000	95 160 000	12 450 000	-	-	-	-
Rémunération des personnels,	82 200 000	70 100 000	12 100 000	-	-	-	-
Charges sociales,	24 610 000	24 260 000	350 000	75 - Autres produits de gestion courante	210 000	210 000	-
Autres charges de personnel	800 000	800 000	-	- Dont cotisations	10 000	10 000	-
65 - Autres charges de gestion courante	750 000	750 000	-	76 - Produits financiers	70 000	70 000	-
66 - Charges financières	-	-	-	77 - Produits exceptionnels	-	-	-
67 - Charges exceptionnelles	-	-	-	78 - Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-
68 - Dotation aux amortissements et autres	7 008 000	7 000 000	8 000	79 - Transfert de charges	-	-	-
				87 - Contributions volontaires en nature	-	-	-
				Dons en nature (si > 500 000 XPF)	-	-	-
Total des charges prévisionnelles	161 728 000	149 270 000	12 458 000	Total des produits prévisionnels	162 235 000	132 655 000	29 580 000



MERCI